



**HAL**  
open science

## Embellir Nantes au XVIIIe siècle. Vigné de Vigny (1755) versus Ceineray (1761-1766)

Gilles Bienvenu

► **To cite this version:**

Gilles Bienvenu. Embellir Nantes au XVIIIe siècle. Vigné de Vigny (1755) versus Ceineray (1761-1766). Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique, 2022, 157, pp.199-248. hal-04546409

**HAL Id: hal-04546409**

**<https://hal.science/hal-04546409v1>**

Submitted on 15 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

## Embellir Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle Vigné de Vigny (1755) versus Ceineray (1761-1766)

« Embellissement », voilà bien le maître mot de l'intervention publique sur la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle. Si elle n'est pas sans rapport, la notion d'urbanisme serait anachronique, apparue au début du XX<sup>e</sup> siècle, le mot lui-même repéré pour une première fois sous la plume du géographe Pierre Clerget dans une revue suisse de 1910<sup>1</sup>, peu avant celui d'urbaniste, néologismes rapidement répandus<sup>2</sup> avant de trouver leur consécration avec la loi Cornudet de 1919-1924. Cette première loi d'urbanisme votée en France imposait aux villes de vingt mille habitants et à certaines agglomérations sensibles de se doter de documents d'urbanisme, les plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension. L'urbanisme succédait ici à « l'art urbain », particulièrement attentif à l'esthétique des aménagements, tout en réveillant ce souci d'embellissement que le XIX<sup>e</sup> siècle avait souvent sacrifié à la médiocrité des plans généraux d'alignement prescrits par la loi du 16 septembre 1807. Cependant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la notion d'embellissement débordait largement les critères esthétiques fondamentaux et recouvrait l'efficacité de la forme urbaine, incluant la commodité des communications ainsi qu'une première approche de l'hygiène, quand se développaient les prémices d'une idéologie aériste. Cette polysémie du terme embellissement, souvent relevée et discutée, a notamment fait l'objet d'une mise au point par l'historienne de l'art Sophie Descat lors du colloque « Le Beau dans la ville » de 2007<sup>3</sup>, après la publication en 1993 de l'ouvrage de l'historien du droit Jean-Louis Harouel, *L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>4</sup>.

---

1. CLERGET, Pierre, « L'urbanisme. Étude historique, géographique et économique », *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie*, 1910, p. 213-231. Sur la sémantique de la notion, voir FREY, Jean-Pierre, « Généalogie du mot "urbanisme" », *Urbanisme*, n° 304, janvier-février 1999, p. 63-71.

2. PAQUOT, Thierry, « Urbanisme, urbanologie, études urbaines : l'improbable classification », *Hermès, La Revue*, n° 67, 2013/3, p. 95-100, en ligne <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2013-3-page-95.htm>.

3. DESCAT, Sophie, « L'embellissement urbain au XVIII<sup>e</sup> siècle. Éléments du beau, éléments du sublime », communication au colloque international « Le Beau dans la Ville », Université de Tours, 23-24 novembre 2007, *Les Arts des Lumières. Essais sur l'architecture et la peinture en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, textes recueillis et présentés par l'équipe éditoriale du Ghamu, n° 0, 2018, en ligne <https://www.ghamu.org/descat-sophie-lembellissement-urbain-au-xviii-e-siecle-elements-du-beau-elements-du-sublime/>.

4. HAROUEL, Jean-Louis, *L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 1993.

Les embellissements projetés ou exécutés dans les villes françaises et européennes consistèrent souvent à aligner telle ou telle rue ou tel quartier, ou mieux à dégager une place de magnificence, dotée de façades ordonnancées et agrémentée d'une statue, d'une fontaine ou de tout autre édicule. Cependant, tel qu'il fut débattu, « le concept d'embellissement recouvre un large éventail d'aspects de la vie urbaine tels l'aménagement du territoire urbain, les infrastructures, le commerce, la sécurité et la santé publique, mais aussi la réforme des mœurs citadines et la formation d'un esprit civique » précise Anne Fialcofschi qui a étudié les joutes épistolaires des lecteurs du *Journal de Paris* sur le thème entre 1777 et 1788<sup>5</sup>. L'auteur résume les enjeux de l'embellissement par ces cinq « impératifs d'une nouvelle vision de la ville » : « Circuler, aérer, conserver, voir, sécuriser », une vision qui dépasse largement l'approche esthétique des interventions sur l'espace mais lui conserve toute sa force.

Plus qu'à la théorie de l'embellissement, cet article s'attache aux plans généraux d'embellissement, le plan pris à la fois comme document graphique et projet, appliqué ici à l'ensemble d'un territoire urbain. La première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle fut marquée, en France, par des opérations d'embellissement ponctuelles. Leur succéda dans la seconde moitié du siècle un effort de planification à long terme. Nantes montra un exemple éloquent de cette évolution, qu'il s'agît du jeu des acteurs ou des réalisations immédiates et différées. Toutefois, s'ils s'inscrivaient dans l'air du temps, les profonds bouleversements urbains de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ne se sont pas faits à Nantes sans polémique.

Conçus par des architectes aux profils différents, deux plans généraux d'embellissement officiels se sont succédés : le plan dû à Pierre Vigné de Vigny (1690-1772) et celui dû à Jean-Baptiste Ceineray (1722-1811) marquèrent deux approches partiellement similaires mais aussi partiellement divergentes de l'aménagement urbain. Vigny s'appuyait sur un « déjà-là » ; son plan fut approuvé en Conseil d'État du roi et rendu applicable en avril 1755. Les élites nantaises le récuserent. Elles obtinrent sa révision et acceptèrent le projet plus radical de Ceineray mis au point en 1761 et approuvé en 1766. Leur fortune critique en fit, pour le premier, une ébauche imposée d'en haut, trop peu pénétrée du contexte local, et pour le second, dérivé du premier, un projet beaucoup plus cohérent, digne d'exécution et qui le fut dans une grande proportion. Ainsi les analysèrent Léon Delattre en 1911 dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*<sup>6</sup> ou Pierre Lelièvre dans sa thèse soutenue en 1939, publiée en 1942 sous le titre *Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Urbanisme et architecture*<sup>7</sup>. Après plus de quatre-vingts ans, ce travail reste la référence de nombreux auteurs, de Jean-Louis Harouel à Pierre Pinon<sup>8</sup>. Expurgé, lors de sa réédition en 1988, de son rejet

---

5. FIALCOFSCHI, Roxana, *Le Journal de Paris et les arts visuels, 1777-1788*, dactyl., thèse de doctorat en lettres et arts, Université Lumière - Lyon II, 2009.

6. DELATTRE, Léon, « Mémoire sur le projet de 1755, de l'architecte de Vigny concernant l'embellissement de Nantes », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. 52, 1911, p. 75-108.

7. LELIÈVRE, Pierre, *Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Urbanisme et architecture*, Nantes, Durance, 1942 ; édition revue et augmentée, Paris, Picard, 1988.

8. PINON, Pierre, « Alignements, percées et lotissements en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Alexandre GADY et Jean-Marie PÉROUSE de MONTCLOS, *De l'esprit des villes ; Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières ; 1720-1770*, Versailles, Artlys, 2005, p. 162-172. Pinon y associe le plan officieux, plus fantaisiste, de Pierre Rousseau dressé en 1760.



Figure 1 – RESTOUT II, Jean, *Portrait de Pierre Vigné de Vigny, architecte du roi*, vers 1720  
(© Artcurial. Vente Tableaux et dessins anciens, 13 novembre 2013 - lot 89)



Figure 2 – SABLET, Jean-François, *Portrait de Jean-Baptiste Ceineray, architecte-voyer de la Ville de Nantes* (Domaine public © Musée d'Arts de Nantes, photographie : Alain Guillard, Inv. 699)

de l'architecture de la période de retour à l'Antique de la fin du siècle, l'exceptionnel ouvrage de Lelièvre a permis, en son temps, de mettre en place le cadre chronologique, historique et théorique des transformations de Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors largement ignoré, et de montrer la soumission de l'architecture à l'urbanisme, le « triomphe de l'urbanisme » qui entérine la prééminence de la recherche d'un bien commun sur le droit des particuliers. Toutefois, il pêche parfois par des interprétations trop fidèles aux propos de tel ou tel protagoniste recueillis dans les archives. Harouel, qui a consulté certaines liasses des Archives nationales et des Archives départementales de Loire-Atlantique, s'informe également sur le plan de Vigné de Vigny dans l'article de Delattre, sur les réalisations liées au plan Ceineray dans les travaux du chanoine Durville<sup>9</sup>, pour ce qui concerne les politiques des intendants de la province, dans la thèse d'Henri Fréville<sup>10</sup> ainsi que chez Lelièvre aux interprétations duquel il s'accorde souvent. Pinon, généralement mieux inspiré, avance curieusement que le plan Ceineray est resté lettre morte à l'instar de celui de Vigné de Vigny.

Nous appuyant sur les recherches originales menées au fil des ans dans le cadre de notre enseignement d'histoire de l'architecture, d'histoire de la ville et d'histoire de l'urbanisme, nous nous proposons de replacer ce moment dans son contexte national et local et de confronter les plans de Vigné de Vigny et de Ceineray dans leur commande, leur processus d'élaboration et d'homologation, ainsi que dans leur

9. DURVILLE, Georges, *Études sur le vieux Nantes d'après les documents originaux*, 2 vol., Nantes/Vannes, Durance/Lafolye, 1900-1915.

10. FRÉVILLE, Henri, *L'intendance en Bretagne (1689-1790), essai sur l'histoire d'une intendance en Pays d'États au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 3 vol., Rennes, Plihon, 1953.

réception, puis de comparer les projets mêmes. Des questions récurrentes courent au fil de cet article, lorsqu'il s'agit d'appréhender la manière dont pouvait être compris un projet de transformation de la ville à long terme ou de saisir comment, dans un jeu d'acteurs complexe, manœuvra le maire et représentant du pouvoir royal Jean-Baptiste Gellée de Prémion, pour qu'on se satisfît sous l'apparence de compromis de transformations plus radicales de l'existant. Avant de bouleverser un état urbain séculaire, de rationaliser ce qui était perçu comme chaos, un bouleversement des mentalités s'imposait.

### Lectures de la ville héritée dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

La période classique peinait à concevoir et à comprendre la ville ancienne, perçue comme un amas de constructions sans ordre parcouru par un fouillis inextricable de voies étroites et sinueuses. Plus qu'un désordre, les contemporains y voyaient un chaos, un état d'avant l'ordre qu'un esprit rationnel aurait pu insuffler à une création. Il n'est que de rappeler la célèbre comparaison avec laquelle Descartes introduisait son *Discours de la méthode* en 1637, mettant en parallèle la stratification historique des édifices bâtis et repris au fil du temps et les villes remaniées de siècle en siècle, sans vision d'ensemble, avec le chaos des sciences qu'il entreprenait de mettre en ordre<sup>11</sup>.

Seule la ville neuve, la ville régulière<sup>12</sup> tracée au cordeau à l'image des villes de fondation (villes militaires comme Neuf-Brisach ou villes de résidence comme Richelieu), était perçue comme susceptible de raison et, en conséquence, susceptible de beauté. La supériorité de la « ville créée » sur la « ville spontanée », pour reprendre les catégories de Pierre Lavedan, était convenue pendant toute la période classique, encore que parfois les auteurs en fustigèrent la monotonie<sup>13</sup>. Quelque cent trente ans plus tard, Voltaire exprimait une idée similaire quand il s'écriait :

« Plût à Dieu que la France manquât absolument de lois ! On en ferait de bonnes. Lorsqu'on bâtit une ville nouvelle, les rues sont au cordeau. Tout ce qu'on peut faire dans les villes anciennes, c'est d'aligner petit à petit<sup>14</sup>. »

Si la ville héritée du Moyen Âge, ces temps obscurs qu'abhorraient les Lumières, était objet de rejet, ni les administrateurs, ni les architectes n'entrevoyaient au début du XVIII<sup>e</sup> siècle de moyen d'améliorer en profondeur ce « chaos gothique » à l'opacité barbare, si ce n'était ponctuellement, rectifiant telle rue, élargissant tel carrefour, prohibant de nouveaux encorbellements ou toute espèce d'empiétements sur la rue peu à peu conçue comme espace public à conquérir et à défendre contre les usurpations des particuliers. Longtemps pensée comme un bloc compact de maisons entre lesquelles la voirie

---

11. Nous renvoyons à DESCARTES, René, *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences*, Leyde, Jan Maire, 1637, p. 13.

12. MALVERTI, Xavier, PINON, Pierre, *La ville régulière : modèles et tracés*, Paris, Picard, 1997.

13. PINON, Pierre, « La notion de ville neuve planifiée et l'historiographie de l'urbanisme », dans Gilles BIENVENU et Géraldine RIDEAU (dir.), *Autour de la ville de Napoléon*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 31-37.

14. VOLTAIRE, *Œuvres complètes*, vol. 11, Paris, Th. Desoer, 1817, lettre du 27 mars 1769 à Mercier Dupaty, avocat général au parlement de Bordeaux, p. 345.



Figure 3 – AVELINE, Pierre (1656-1722), *Nantes. Anciennement Corbilo. Condivineum et Namnetes / Ville capitale du pays nantois et la plus considerable de la Bretagne ou il y a évêché, chambre des comptes, monnoye / et lieutenantance générale*, fait par Aveline avec privilège du Roy, taille-douce (© Musée Dobrée – Grand Patrimoine de Loire-Atlantique 56.3020)

n'était pas structurelle mais seulement résiduelle, la ville était ainsi représentée. Les traditionnels portraits de villes, représentations frontales ou à vol d'oiseau, montraient une masse de maisons enserrée dans les murs d'enceinte, d'où émergeaient quelques édifices majeurs, châteaux ou églises... Les rares plans étaient très imprécis, les outils cartographiques élaborés au cours du XVII<sup>e</sup> siècle pour la description du royaume de France et de ses côtes étant plus tardivement appliqués aux territoires urbains. Peu compréhensible, appréhendable par l'expérience plus que par la représentation et par conséquent difficile à améliorer tant dans son ensemble que dans son détail avec une justesse géométrique, la ville ancienne devait s'effacer devant la ville neuve et régulière. Ainsi, tirer parti des catastrophes pour substituer la ville neuve rationnelle à la « ville gothique » s'imposa-t-il : les cas de Rennes et Lisbonne en rendent compte.

Après le grand incendie de Rennes, qui ravagea en 1720 les quartiers du nord de la Vilaine entre la cathédrale et le parlement de Bretagne, appel fut fait à Isaac Robelin, ingénieur du roi en chef, directeur des fortifications de Bretagne<sup>15</sup>. Sans surprise, l'ingénieur militaire projeta, en place de la partie incendiée, purifiée par le feu, un quadrillage régulier, aux rues orthogonales. Les deux places prévues face

15. Voir NIÈRES, Claude, *La reconstruction d'une ville au XVIII<sup>e</sup> (Rennes 1720-1760)*, Paris, Klincksieck, 1972 ; AUBERT, Gauthier et PROVOST, Georges (dir.), *Rennes, 1720, l'incendie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020.

aux principaux édifices publics, le palais du parlement rescapé et le présidial-hôtel de ville à bâtir, s'inscrivaient dans la trame comme îlots non bâtis, tandis que des immeubles à façades identiques s'alignaient au long des rues rectilignes. Le plan prolongeait la trame dans les quartiers épargnés du sud de la Vilaine, elle-même rectifiée et canalisée. L'opposition des élites rennaises entraîna l'envoi à Rennes du contrôleur des bâtiments du roi Jacques V Gabriel<sup>16</sup>. L'architecte sut assouplir le projet de l'ingénieur et trouver des accommodements. Autre exemple de plan en grille appliqué à la suite d'une catastrophe destructrice en 1755, la reconstruction de la ville basse de Lisbonne, la Baixa, fut également le fait d'ingénieurs militaires soucieux de modernité efficace. Ces cas extrêmes de substitution d'une ville quadrillée à une ville ancienne demeurent cependant rares.

En 1709, le trésorier de France général des finances en Bretagne Gérard Mellier (1674-1729) publiait son *Traité du droit de voirie*, dans un objectif de revendication de la connaissance exclusive des affaires de voirie par les bureaux des finances, ouvrage juridique et non traité de voirie ; il n'en livrait pas moins son idéal en termes d'embellissement :

« Dans les derniers siècles nos Roys ont eu autant de zele pour l'embellissement des Villes, qui consiste dans la construction des Bâtimens en ligne droite ; pour y parvenir on a créé l'Office de Grand Voyer, avec le pouvoir de donner les alignemens & de faire retrancher les saillies, afin d'établir une Symmétrie, d'une manière qu'une rüe entière ne paroisse qu'une maison [...]»<sup>17</sup>.

Mellier faisait allusion à l'édit de 1607 qui créait Sully Grand voyer, mission reportée depuis sur les trésoriers de France. Suivait une liste détaillée des saillies et divers empiètements des édifices particuliers sur l'espace public qu'il convenait de réduire. L'alignement ici souhaité portait une charge esthétique, mais touchait surtout au contrôle de la rue, lisse et sans obstacle, à la ligne bien définie derrière laquelle devait de renfermer le privé. Donnée comme fondement de l'embellissement, l'alignement représentait encore en 1758 le *nec plus ultra* de l'action sur la ville pour Fréminville qui affirmait : « La beauté des Villes consiste principalement dans l'*Alignement des rues*»<sup>18</sup>.

### **Des embellissements partiels à la revendication d'un plan général**

Les embellissements urbains relevaient généralement d'une œuvre fragmentaire où la ligne droite participait d'un idéal souvent contrarié par la complexité du parcellaire, le statut des propriétés et des propriétaires et l'écheveau entremêlé des compétences

---

16. Admis à l'Académie royale d'architecture en 1699, Jacques V Gabriel fut nommé Premier ingénieur des Ponts et Chaussées de France en 1716 et Premier architecte du roi en 1734. Il convient de rappeler que les Ponts et Chaussées du royaume n'ont pas compétence sur la Bretagne, pays d'États, qui dispose de son propre personnel.

17. MELLIER, Gérard, *Traité du droit de voyrie, contenant un recueil des édits, déclarations, arrests et reglemens qui ont attribué la connoissance de ce droit aux Trésoriers de France Généraux des Finances*, Paris, Nicolas Simart, 1709 p. 224. L'ouvrage fut inséré dans le *Code de la voyerie, contenant le traité du droit de voyerie, par M. Mellier*, 2 vol., Paris, Pierre Prault, 1735.

18. FRÉMINVILLE, Edme de LA POIX de, *Dictionnaire, ou traité de la police générale des villes, bourgs, paroisses et seigneurie de la campagne...*, Paris, Gissey, 1758, article « Rues, alignement », p. 615.



Figure 4 – LAFOND, David de [Attribué à, ingénieur du roi en chef à Nantes], *Plan de la Ville et faubourgs de Nantes, 1723* (© Archives de Nantes, 1Fi 5189)



judiciaires. Ainsi, ce fut souvent hors les murs des villes closes, que des quartiers réguliers virent le jour. À Nantes, ce furent dans les années 1720, Gérard Mellier devenu maire, les quartiers d'extension de Chézine, remblaiement des marécages du débouché de la Chézine sur la Loire à l'ouest de la Fosse, ou de l'île Feydeau, remblaiement au cœur du grand bras de la Loire. Le premier fut conduit par un ingénieur militaire, l'ingénieur du roi en chef à Nantes David de Lafond (ca. 1673-1757), l'autre par un ingénieur au service de la communauté de ville, Jacques Goubert (ca. 1685-1762)<sup>19</sup>. Tous deux devaient accueillir des immeubles dotés de façades identiques, ordonnances architecturales non suivies. Dans les années 1740-1741, l'architecte voyer de la ville en poste depuis 1739, Nicolas Portail (1699-1767), donna les alignements des maisons du quai de la Fosse, le faubourg portuaire, en arrière d'un quai continu substitué aux quais fragmentaires financés par les riverains. L'alignement des maisons sur le nouveau tracé put s'effectuer selon deux procédures : avancement des façades avec conservation à l'arrière du bâti existant, ou bien démolition et reconstruction totale, avec parfois des regroupements de parcelles comme ce fut le cas pour la maison Trochon édifiée en 1742-1743 par l'architecte Pierre Rousseau<sup>20</sup>.

Ces années 1740 virent cependant quelques tentatives d'améliorations intramuros. Le duc de Brancas, gouverneur de Nantes, réduisait le voyer de la ville à « un architecte ou une espèce d'ingénieur nommé Portail qui est fort employé dans cette ville, qui y a des amis<sup>21</sup>... » dont on devait comprendre la propension à livrer des projets « tout de guinois » et à ménager quelques particuliers par sa non-appartenance à un corps comme celui des ingénieurs militaires, hiérarchisé et placé sous son autorité. Aussi, soucieux d'améliorer la voirie, s'adressa-t-il au nouvel ingénieur du roi en chef tout juste nommé à Nantes<sup>22</sup>, Charles Touros (ca. 1690-1775), qui donna, en 1741, les alignements de quelques rues de la ville close<sup>23</sup>. Ces plans d'embellissement partiels furent regroupés dans un *Plan de la ville et du château de Nantes avec les alignemens & elargissemens des rües proposées à faire* que Touros signa le 1<sup>er</sup> mars 1742<sup>24</sup>. Rien de spectaculaire dans ce plan, une simple adjonction de rectifications des rues et carrefours les plus passagers, par avancement ou retranchement de maisons, dans l'objectif de faciliter la circulation. Si ces projets entrent dans ce qu'il est convenu de nommer « embellissements », il convient de noter que le mot ne figurait pas dans les intitulés de Touros qui s'arrêtait à des redressements, des alignements et des élargissements.

19. BIENVENU, Gilles, LELIÈVRE, Françoise, *Nantes, l'île Feydeau*, Nantes, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, coll. « Images du Patrimoine », n° 115, 1992. David de Lafond est souvent orthographié à Nantes Delafond. Nous reprenons ici la graphie adoptée par Anne Blanchard (BLANCHARD, Anne, *Dictionnaire des ingénieurs militaires, 1691-1791*, Montpellier, Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale/Université Paul-Valéry, 1981) et confirmée par sa signature « DeLafond ».

20. PERON, Solen, « Les maisons Trochon (1742-1743) et O'Riordan (ca 1740-1741) à Nantes, témoins de l'urbanisation du faubourg portuaire de la Fosse. Des jalons dans la carrière de l'architecte Pierre Rousseau », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 153, 2018, p. 171-206.

21. Arch. nat., H1 584, lettre du gouverneur au contrôleur général des finances, 4 juin 1741.

22. Charles François Touros, chevalier de Saint-Louis, est ingénieur du roi en chef à Nantes de 1739 à 1746.

23. Arch. mun. Nantes, II 161/3-161/7, plans « pour servir au redressement, alignement, des maisons, et élargissement des dites rües », signés par Touros, Nantes, 8 mai 1741.

24. *Ibid.*, II 157/8.

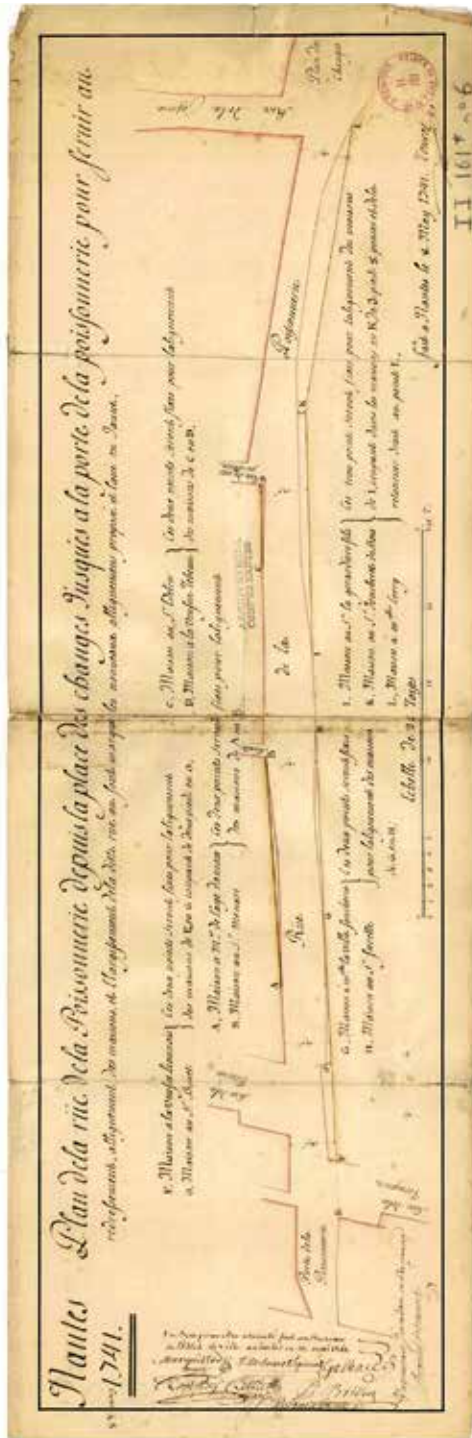


Figure 5 – TOURS, Plan de la rue de la Poissonnerie depuis la place des changes jusques a la porte de la poissonnerie pour servir au redressement, allignement des maisons et élargissement de la dite rue ou sont marqué les Nouveaux allignemens proposé et lavé en jaune, Nantes, 8 mai 1741 (© Archives de Nantes II 161/6)

**L'apport des théoriciens Blondel, Laugier et Patte**

Dans d'autres cas, des projets d'embellissement monumentaux s'affirmaient. À Nancy, la capitale de Stanislas Leszczyński, l'architecte Emmanuel Héré (1705-1763) articulait dans les années 1751-1755 des espaces publics ordonnancés à la jonction de la ville neuve quadrillée et de la vieille ville, à l'emplacement des anciennes fortifications. Scénographie somptueuse creusée au cœur de la ville, cet embellissement partiel s'inscrivait néanmoins dans le territoire, un axe structurant de la ville traversant la place Stanislas perpendiculairement à l'axe monumental. Dans les années 1760, l'intitulé des projets d'embellissement de Jacques-François Blondel (1705-1774) pour Metz et Strasbourg exprimait la manière dont se croisaient les questions architecturales avec l'aménagement urbain : *Plan par masses des nouveaux bâtiments et des nouvelles communications [...]*<sup>25</sup>. Autour de la cathédrale de Metz, l'articulation de places publiques bordées de monuments publics et religieux concernait un fragment de ville sur la rive nord de la Moselle et associait utilité publique et décoration. L'évocation de Strasbourg, ville frontalière où Blondel installait les embellissements sur « la route que les étrangers sont obligés de suivre, pour passer de France en Allemagne » était l'occasion d'insister sur la nécessité de plans d'ampleur pour l'embellissement des capitales<sup>26</sup>.

Depuis deux décennies, les théoriciens affirmaient la nécessité pour toutes les villes d'une certaine importance du plan général d'embellissement réclamé par Blondel en 1773. Dès 1753, dans son *Essai sur l'architecture*<sup>27</sup>, l'abbé Laugier (1713-1769) recommandait l'établissement d'un plan général pour Paris. À la suite d'une description de l'état calamiteux des villes, « amas de maisons entassées pêle-mêle sans système, sans économie, sans dessein<sup>28</sup> », Laugier examinait les trois points de l'embellissement des villes, au croisement de l'usage et de l'esthétique, sur lesquels devait porter particulièrement l'attention : les entrées, la disposition des rues et la décoration des édifices. Adeptes d'un pittoresque organisé, l'auteur plaidait pour une unité sans uniformité, engageant à varier le tableau, combinant ordre et bizarrerie. « Il y faut de la symétrie : mais il y faut aussi un certain désordre qui varie & augmente le spectacle<sup>29</sup> » prônait-il, traitant des places qui, pour être belles, ne sauraient être autres qu'un nœud de communication, à l'instar des ronds-points en étoile ménagés au carrefour des allées rectilignes des forêts. Ici, comme dans ses *Observations sur l'architecture* de 1765<sup>30</sup>, l'abbé Laugier comparait le plan idéal des villes avec celui d'une forêt, associant ordre et confusion, alignement sans monotonie, articulation irrégulière de parties régulières, pittoresque raisonné, non pas la forêt sauvage, mais la forêt dessinée, conçue pour la chasse. En 1754, lorsqu'il reçut la commande du plan de Nantes, Vigné de Vigny pouvait avoir connaissance de l'*Essai* récemment publié.

25. BLONDEL, Jacques-François, *Cours d'architecture ou traité de la décoration distribution & construction des bâtiments...*, tome IV, Paris, Desaint, 1773, p. 393 ; pl. L et LI du volume des planches du tome IV.

26. *Id.*, *ibid.*, p. 415.

27. LAUGIER, Marc Antoine, *Essai sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1753 ; rééd. « revue, corrigée et augmentée », Paris, Duchesne, 1755.

28. *Id.*, *ibid.*, p. 209-210 de l'édition de 1755.

29. *Id.*, *ibid.*, p. 165.

30. *Id.*, *Observations sur l'architecture*, La Haye, 1765.

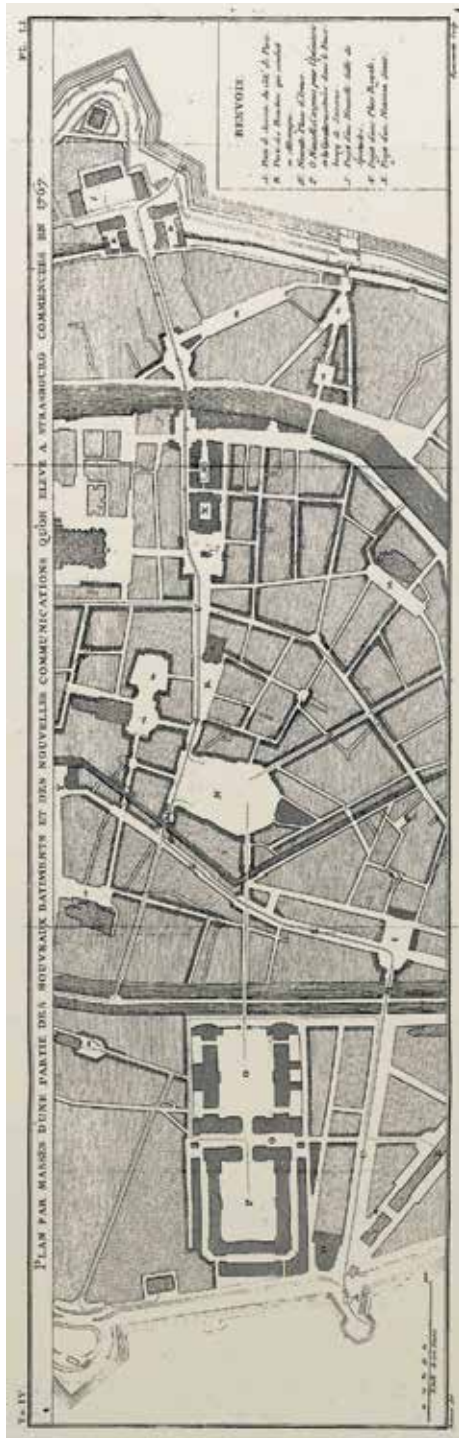


Figure 6 – BLONDEL, Jacques-François, « Plan par masses d'une partie des nouveaux bâtiments et des nouvelles communications qu'on élève à Strasbourg commencées en 1767 », *Cours d'architecture ou traité de la décoration distribution & construction des bâtiments...*, volume de planches du t. IV, Paris, Desaint, 1773, pl. LI (coll. part.)

Troisième théoricien évoqué ici, l'architecte Pierre Patte (1723-1814) se souciait de questions esthétiques et de questions constructives. Cet autre homme des Lumières attribuait un rôle social à l'architecte dont l'action sur les villes devait contribuer au bonheur des hommes. La raison devait désormais s'emparer des villes dont la beauté aurait résulté de l'efficacité et de l'hygiène. À la suite de Laugier, Patte se prononçait pour une rigueur entremêlée de pittoresque :

« Il n'est pas nécessaire, pour la beauté d'une ville, [...] que ce soit toujours un assemblage de maisons disposées bien régulièrement dans des quarrés ou des parallélogrammes. L'essentiel est que tous ses abords soient faciles ; qu'il y ait suffisamment de débouchés d'un quartier à l'autre pour le transport des marchandises, la libre circulation des voitures, & que tout se dégage du centre à la circonférence sans confusion. Il convient surtout d'éviter la monotonie & la trop grande uniformité dans la distribution totale de son plan, mais d'affecter au contraire de la variété & du contraste dans les formes, afin que tous les quartiers ne se ressemblent pas. Le voyageur ne doit pas tout embrasser d'un coup d'œil ; mais il faut qu'il soit constamment attiré pas du nouveau, du varié, de l'agréable, qui excite, pique & réveille sans cesse sa curiosité<sup>31</sup>. »

L'exhortation figure en 1765 dans son recueil des projets de places conçues dans Paris pour accueillir une statue du souverain. L'auteur énonçait l'importance qu'il y avait à fixer les idées adoptées sur un document graphique, gravé dans le marbre au sens propre, afin d'en assurer l'exécution sans altération au profit de particuliers, le tout entériné par un arrêt du Conseil d'État. Conscient de la difficulté de s'engager dans la voie du plan général à l'échelle de Paris, Patte n'hésitait pas à donner pour exemple une ville de province, Nantes :

« M. le duc d'Aiguillon suit ces mêmes vues pour les embellissemens de Nantes. Il fait acheter successivement à cette Ville toutes les parties de maisons qui sont dans les alignemens arrêtés sur un nouveau plan, revêtu d'un arrêt du conseil. Il fait encore rectifier tous les quais dans la longueur de plus d'une lieue sur les bords de Loire : de manière que Nantes sera dans peu d'années une des plus belles villes de France<sup>32</sup>. »

L'auteur évoquait ici le plan général d'embellissement dressé par Pierre Vigné de Vigny en 1754-1755, plan commandé par le commandant en chef en Bretagne et lieutenant général de la ville et du comté nantais, le duc d'Aiguillon (1720-1788). Il laissait entrevoir un état beaucoup plus abouti que ne l'était la réalité. Quatre ans plus tard, il réunissait plusieurs essais dans des *Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture*. Patte y affichait son souci du bien-être des habitants et donnait des principes généraux pour la disposition des rues et leur propreté. Récuser le quadrillage monotone lui permettait d'esquisser les moyens d'intervenir sur l'existant pour l'améliorer sans qu'il soit besoin de tout démolir et réédifier : « nos Villes, quelque défectueuses qu'elles soient par leurs constitutions physiques, peuvent à bien des égards être rectifiées selon mes vues<sup>33</sup>. »

---

31. PATTE, Pierre, *Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV [...] et suivis d'un choix des principaux Projets qui ont été proposés, pour placer le Statue du Roi dans les différens quartiers de Paris*, Paris, Desaint et Saillant, 1765, p. 222.

32. *Id.*, *ibid.*, p. 222-223.

33. *Id.*, *Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture*, Paris, Rozet, 1769, p. 7.

Avec la notion de plan général d'embellissement développée dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, après une période d'interventions fragmentaires, trois enjeux principaux se dégagent : l'organisation de la croissance de la cité, le rééquilibrage des fonctions traditionnelles et l'ornementation et la régularisation des tissus urbains. Les administrateurs et les hommes de l'art, architectes et ingénieurs, disposaient à cet égard de trois types de moyens : le plan, compris tant comme document graphique que comme projet, la réglementation et le contrôle des constructions, ainsi que, dans les meilleurs cas, la maîtrise publique des opérations. Ce fut notamment le cas à Nantes où les opérations de travaux publics furent menées par les architectes voyers, ces architectes chargés à l'origine des voies publiques devenus au cours du siècle les architectes de la Ville, concepteurs à la fois des bâtiments publics, de la forme urbaine et des façades des édifices particuliers édifiés au bord des rues. L'outil mis alors en œuvre, la réglementation urbaine, s'était construit au fil du temps, réglementation locale élaborée dans le cadre des textes à portée nationale<sup>34</sup>. Des usances de Nantes annexées à la coutume de Bretagne réformée en 1539, qui prescrivaient d'édifier « à plomb et à la ligne », à l'important « règlement de police concernant la réédification des maisons de la ville et faubourgs de Nantes » de 1743, l'effort portait, avec la sûreté des constructions, sur la liberté de la voie publique, alignement des maisons, prohibition de leurs saillies et empiètements sur la rue. Le plan Touros approuvé l'année précédente devait provoquer de nombreuses reconstructions de maisons<sup>35</sup> ; ainsi se justifiait le terme « réédification » dans l'intitulé du règlement : il s'agissait bien de renouveler le bâti de la ville existante, ce que les dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle allaient nommer « la reconstruction de la ville sur elle-même ».

### **De la modernisation de la Bretagne à la modernisation de Nantes**

L'année 1753 marqua un moment important pour la modernisation de la Bretagne, avec le renouvellement des autorités dans la province et à Nantes. N'étaient pas concernés les gouverneurs de la province et de la ville, le duc de Penthièvre, qui avait succédé à son père en 1736, et le marquis de Brancas, qui avait succédé au sien en 1747, mais leur représentant actif dans la province, le duc d'Aiguillon pourvu du commandement en chef, acquéreur cette même année de la lieutenance générale de

---

34. Voir BIENVENU, Gilles, *Architecture de la ville et réglementation urbaine. Nantes, le cadre réglementaire*, étude pour le ministère de la Culture, de la Communication, des Grands-Travaux et du Bicentenaire, sous-direction de l'Inventaire général, 1989-2002, en ligne <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01868721> ; *Id.*, « Extension de la ville et réglementation urbaine à Nantes à l'époque de Gérard Mellier », dans Dominique LE PAGE, Hélène ROUSTEAU-CHAMBON, Guy SAUPIN (dir.), *Gérard Mellier, maire de Nantes et subdélégué de l'intendant de Bretagne (1709-1729) : l'entrée de Nantes dans la modernité*, Alain GALLICÉ et Dominique LE PAGE (éd.), *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, n° hors-série, 2010, p. 269-294 ; BIENVENU, Gilles, LELIÈVRE, Françoise et alii, *POS scriptum, du texte à la forme ; Nantes, la ville construite, xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*, Nantes, Ardepa/Ville de Nantes, 1991.

35. Il fallut attendre la loi Cornudet de 1919-1924 pour que le règlement – nommé « programme » – fasse partie intégrante du projet d'urbanisme.

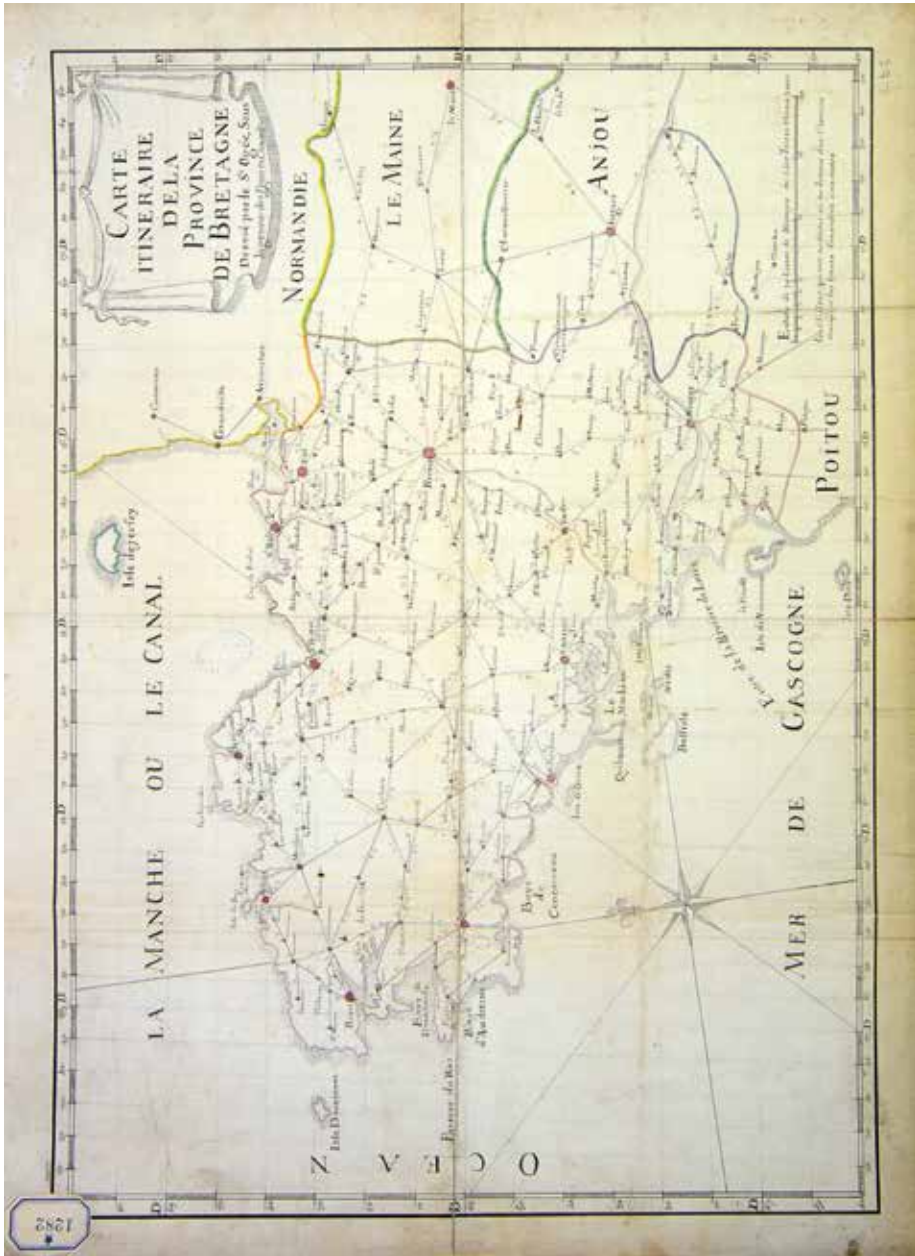


Figure 7 – Océie, Jean-Baptiste, *Carte itinéraire de la province de Bretagne par Jean Ogée, sous-ingénieur des ponts et chaussées de Bretagne*, 1767 (© Bibl. mun. Nantes, Cb1 / cl. Gilles Bienvenu)

la ville et du comté nantais<sup>36</sup>. Un nouvel intendant était également en poste, Cardin-François-Xavier Le Bret<sup>37</sup>. L'intendant se dota, pour subdélégué à Nantes, d'un juriste en la personne de l'avocat au parlement Jean-Baptiste Gellée de Prémion<sup>38</sup> qui, l'année suivante, allait être désigné maire de Nantes pour une première série de quatre mandats, avant d'être à nouveau choisi pour trois mandats successifs en 1776. Ces quatorze années en font le maire de Nantes resté le plus longtemps en fonction au XVIII<sup>e</sup> siècle, à des périodes particulièrement importantes pour les questions urbaines : la première correspond à l'élaboration des plans généraux d'embellissement par Vigny et Ceineray, la seconde au projet d'extension poursuivi par le nouvel architecte voyer Mathurin Crucy (1749-1826) pour le financier Jean-Joseph-Louis Graslin.

Aussitôt en Bretagne, le duc d'Aiguillon perçut le mauvais état des grands chemins placés sous la responsabilité des États de la province. Il œuvra à constituer un corps d'ingénieurs des ponts et chaussées à l'image de celui du royaume pour l'amélioration du réseau des routes de Bretagne. Les différentes *Cartes itinéraires de la Province de Bretagne* dressées par Jean Ogée rendent compte d'un réseau de routes de villes en villes<sup>39</sup>. Leurs tracés qui convergent vers les centres urbains importants suggèrent leur prolongement *intra-muros* au-delà des portes, jusqu'aux éventuels carrefours centraux souhaités par les théoriciens.

Rennes, où résidait le commandant en chef, disposait désormais d'un centre quadrillé aux maisons alignées. Il vit à Nantes une situation toute autre, une ville sans ordre enserrée dans ses murailles, insupportable à ses yeux encore nourris de ce qu'il avait découvert lors de ses campagnes d'Italie. Nantes était une ville à refaire :

« J'aurai l'honneur de vous observer, M<sup>gr</sup>, que M. le duc d'Aiguillon dans les différents séjours qu'il a eu l'occasion de faire à Nantes, s'était aperçu que les dedans de cette ville avaient été entièrement négligés, qu'elle manquait des commodités les plus indispensables, et qu'enfin la partie ancienne de cette ville était trop angustiee<sup>40</sup> pour le nombre des habitants que son commerce florissant et son heureuse situation y attiraient<sup>41</sup>. »

Le « projet général contenant les ouvrages et opérations nécessaires pour parvenir à mettre cette ville dans un meilleur état » commandé à Vigné de Vigny devait y remédier. Afin d'agir en urgence sur le tissu médiéval de Nantes, une connaissance précise de la ville était nécessaire, un relevé topographique fiable qui puisse permettre de tracer les projets de réforme. Depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Paris avait été dotée de plans géométriques,

---

36. Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon (1720-1788) commandant en chef en Bretagne de 1753 à 1768, lieutenant général de la ville et du comté nantais de 1753 à 1788.

37. Cardin François-Xavier Le Bret, seigneur de Pantin, comte de Selles (1719-1765), conseiller d'honneur au Grand Conseil, ancien avocat général au parlement de Paris, intendant en Bretagne de 1753 à 1765.

38. Jean-Baptiste Gellée de Prémion (1711-1794), avocat au parlement, subdélégué à Nantes de l'intendant de Bretagne de 1753 à 1772, maire de Nantes de 1754 à 1762 et de 1776 à 1782.

39. BIENVENU, Gilles, « Jean-Baptiste Ogée, ingénieur, géographe et historiographe de Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXII, 2004, p. 453-484.

40. « Angustier, v. act., formé du latin, qui signifie resserrer, mettre à l'étroit. Il n'est guères d'usage qu'en termes de conduites d'eau », PRÉVOST d'EXILES, Antoine François, *Manuel lexique ou Dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde...*, Paris, Didot, édition de 1755, p. 60. L'intendant reprend ce mot peu usité du mémoire de Vigné de Vigny.

41. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325, lettre de l'intendant au gouverneur de Bretagne, 8 juillet 1755.



relevés géométraux substitués aux vues à vol d'oiseau précédentes<sup>42</sup>. À Nantes, après des plans peu précis en 1722 et 1723<sup>43</sup>, encore encombrés de représentations cavalières des édifices majeurs, l'architecte voyer Portail avait donné en 1739 un *Plan de Nantes* de 2,80 mètres sur 4,35 mètres, limité à la ville close et à ses abords immédiats, dont la grande échelle permettait de donner le détail en plan des principaux édifices publics et religieux de la ville<sup>44</sup>; en 1742 l'ingénieur du roi Touros avait donné le *Plan de la ville et du château de Nantes* précédemment mentionné, plan de la ville close à échelle beaucoup plus petite. On peut supposer le plan Touros déduit pour le réseau viaire de celui de Portail. En 1724, sous la mairie Mellier, la communauté de ville avait exprimé, pour la première fois semble-t-il, le besoin d'un plan gravé qui fût exact et confié la mission à David de Lafond. Le maréchal d'Estrées, gouverneur de Nantes, s'en réjouissait et l'attendait ardemment : « Quand ce plan sera achevé, nous serons mieux en état de juger de ce qu'il conviendra de faire pour la commodité et l'embellissement de la ville<sup>45</sup> ». L'affaire n'eut pas de suite immédiate, seulement reprise trois décennies plus tard sous le mandat municipal de Mathurin Bellabre<sup>46</sup>.

La volonté du duc d'Aiguillon de moderniser la ville appelait désormais un travail cartographique qui s'étendrait également aux faubourgs. Pour la communauté de ville, Nantes ne devait pas être en reste devant les initiatives des autres grandes villes de France. Le maire voulait joindre l'utile à l'agrément, marquant la place de Nantes parmi les grandes villes du royaume qui avaient fait graver leur plan et contribuant au rayonnement d'une ville « regardée avec justice dans toute la France comme une des plus considérables, tant pour son commerce que pour la situation avantageuse où elle se trouve<sup>47</sup> ». Les propos du maire faisaient du plan un outil de communication, sans encore y voir le support de l'embellissement. La communauté de ville traita avec trois professionnels, l'architecte voyer Portail, son beau-frère Robert Seheult (1719-1795), un entrepreneur et architecte, ici désigné dessinateur, ainsi que l'entrepreneur de pavage François Cacault<sup>48</sup> conduit par l'exercice de son métier à développer des compétences d'arpenteur. À chacun sa tâche, Cacault chargé des tracés, Portail de donner les élévations des principaux édifices de la ville à placer en marge du plan et Seheult d'enrichir le

42. Des plans Gomboust de 1652 et Bullet de 1676 aux plans gravés Delagrive de 1728 et Roussel de 1730. Voir notamment PICON, Antoine, ROBERT, Jean-Paul, *Le dessus des cartes. Un atlas de Paris*, Paris, éditions du Pavillon de l'Arsenal/Picard, 1999, et BOUTIER, Jean, *Les plans de Paris des origines (1493) à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, BnF éditions, 2007.

43. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 Fi Nantes 2-01, JOUANNEAULX, Louis, *Plan de la ville de Nantes et de ses environs*, 1722; Arch. mun. Nantes, 1 Fi 5189, LAFOND, David de (attribué à), *Plan de la Ville et fa bourgs de Nantes*, 1723.

44. *Ibid.*, II 15717, *Plan de Nantes*, par Nicolas Portail, Architecte Voyer, le 2 mai 1739.

45. *Ibid.*, DD 246, lettre au maire de Nantes, 15 juillet 1726.

46. Mathurin Bellabre (ca. 1705-1773), conseiller du roi, sénéchal et président du présidial de Nantes, est maire de 1748 à 1754. Sur le plan Cacault, voir BIENVENU, Gilles, *Plan de la ville de Nantes et de ses fauxbourgs 1756-1757 de François Cacault*, Nantes, Archives municipales de Nantes/éditions MeMo, 1995, notice accompagnant la réédition du Plan Cacault. Sur l'inscription de la représentation cartographique de Nantes dans l'histoire de la cartographie urbaine, voir *Id.*, *Nantes plans commentés. Vingt plans de Nantes du XVIII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle*, Nantes, MeMo, 1994.

47. Arch. mun. Nantes, BB 94, registre des délibérations de la ville et communauté de Nantes, 29 avril 1754.

48. François Cacault (1719-1795), entrepreneur du pavage de la ville à la suite de son père Pierre, fut de 1767 à 1780 inspecteur du pavé puis inspecteur pour la voirie de la ville.



Figure 8 – *Plan de la Ville de Nantes & de ses Fauxbourgs Levé [...] par le S. François Cacault en 1756 et 1757. Gravé par J. Lattré en 1759* (© Archives de Nantes, II 157/6)

tableau de deux vues de Nantes prises d'un point haut, l'Hermitage, ou de la rive sud de la Loire. D'une expression comparable à celle du plan de Rome de Nolli de 1748, le plan réduit gravé à Paris en 1759 par Jean Lattré participait d'une dynamique. Il s'inscrivait entre les plans gravés par Lattré de Bordeaux en 1754 et de Dijon en 1761, tous deux agrémentés de ces vues<sup>49</sup>. Il en fut cependant dépourvu alors que s'étaient formés à Nantes deux clans professionnels antagonistes, d'un côté Ceineray et Cacault appréciés des institutions, de l'autre Portail et les Seheult opposants systématiques.

49. *Plan géométral de la ville de Bordeaux*, gravé par Lattré en 1755. *Plan géométral de la ville de Dijon*, gravé par Lattré en 1761.



Figure 9 – Plan de la Ville de Nantes & de ses Faubourgs Levé [...] par le S. François Cacault en 1756 et 1757. Gravé par J. Lattré en 1759, détail : la ville close (© Archives de Nantes, II 157/6)

L'expression du *Plan de la ville de Nantes et de ses fauxbourgs*<sup>50</sup> de Cacault fut néanmoins enrichie de cartouches allégoriques et de toute une batellerie, maritime du côté de l'estuaire, fluviale à l'est de la ligne de ponts. Réduit pour la gravure et confié au savoir-faire de Lattré, le plan se présente comme un tableau couvrant non seulement la ville close, mais également ses faubourgs et tout l'archipel de prairies et d'îles qui s'étendent au sud, de part et d'autre de l'unique ligne de ponts, sur quelque deux kilomètres. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'original tracé à une échelle suffisante pour pouvoir y détailler les projets, premier relevé topographique triangulé complet de la ville. Cacault le livra en deux phases : en juin 1757, sur la foi de l'expertise des ingénieurs du roi pour la Marine Magin et Fougeroux de Blaveau qui avaient estimé le plan de la ville close exact, il lui était demandé de travailler aux faubourgs<sup>51</sup> ; en novembre 1757, Prémion pouvait faire part à l'intendant de sa satisfaction devant le plan levé par cet « ouvrier rempli de droiture et d'intelligence » :

« M. Magin en avoit vérifié une partie ci-devant. M<sup>s</sup> de Blavaux et Ceineray ont fait la vérification du reste. Ils ont été étonnés de la précision extraordinaire de ce plan ; ils assurent qu'il serait difficile d'en trouver un exemple dans une aussi grande étendue. Tout ce qu'ils ont examiné se trouve aussi juste que le plan d'un cabinet<sup>52</sup>. »

La minute du plan de *l'intra-muros*, malheureusement très altérée, fut mise à profit pour la mise au point par Ceineray du plan initié par Vigny<sup>53</sup>.

### **Le plan général d'embellissement de Pierre Vigné de Vigny**

L'architecte auquel le duc d'Aiguillon fit appel en 1754 pour la modernisation de Nantes était alors âgé de 64 ans. Né à Saumur en 1690, Pierre Vigné de Vigny<sup>54</sup> était dessinateur dans les Bâtiments du roi, sous la direction de Robert de Cotte, directeur de l'Académie d'architecture et Premier architecte du roi, quand son maître lui confia en 1722 une mission à Constantinople, à l'issue de laquelle il fut admis à l'Académie. D'un caractère difficile, Vigny devait démissionner en janvier 1758 à la suite d'une affaire avec un confrère<sup>55</sup>. Il était alors intendant des bâtiments du duc d'Orléans. Adeptes de la rocaille dans son architecture privée – l'hôtel de Chenizot à Paris en 1726 en témoigne –, soucieux d'une liberté de conception qui put heurter au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle les tenants à l'Académie d'un retour au classicisme, Vigny affirmait un éclectisme des références, bien au-delà de la seule Antiquité gréco-romaine. Préférant le génie au dogme, il donna

---

50. Arch. mun. Nantes, II 157/6, *Plan de la Ville de Nantes & de ses Fauxbourgs levé par ordre de MM. les Maire, Echevins et Procureur du Roy Sindic de la dite Ville par le S. François Cacault en 1756 et 1757. Gravé par J. Lattré, en 1759.*

51. *Ibid.*, BB 95, délibération du bureau de la communauté de ville, 28 juin 1757.

52. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325, 20 novembre 1757.

53. Arch. mun. Nantes, II 157/12, *Plan de la ville de Nantes* par Cacault en 1756 vérifié par Magin en 1757.

54. GALLET, Michel, « L'architecte Pierre de Vigny, 1690-1772 ; ses constructions, son esthétique », *Gazette des Beaux-Arts*, novembre 1973, p. 263-286. *Id.*, « Pierre Vigné de Vigny (1690-1772) », *Les architectes parisiens du XVIII<sup>e</sup> siècle ; dictionnaire biographique et critique*, Paris, Mengès, 1995, p. 473-478.

55. BEAUMONT, comte Charles de, « Pierre Vigné de Vigny. Architecte du roi. 1690-1772 », *Réunion des sociétés des beaux-arts des départements*, Paris, E. Plon/Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1894, p. 610-652, ici p. 613-614, p. 629-632.

une leçon de pluralisme et de relativisme architectural dans son discours de réception à la Société royale de Londres en 1741<sup>56</sup>. Sa reprise enrichie d'une introduction dans le *Journal œconomique* en 1752, sous l'intitulé « Dissertation sur l'architecture », voulait lui conférer un tour plus théorique<sup>57</sup>. L'architecture gothique était valorisée pour elle-même, non plus seulement pour sa hardiesse constructive ; l'architecture baroque de Borromini, honnie par les classiques qui n'y voyaient qu'extravagance, était réhabilitée ; les architectures extra-européennes étaient louées pour leur concordance avec les différents goûts régnant sur la planète : seule l'habitude qui fixe le goût nous fait « trouver de la beauté en ce que l'on est accoutumé de regarder ». Ce fut ainsi, qu'envoyé dans sa jeunesse à Constantinople pour donner un projet de réédification de l'ambassade auprès de la Sublime Porte, il s'était gardé de projeter un bâtiment à la française, mais avait cherché un compromis. Attentif à l'existant, il le complétait en travaillant une élévation qui faisait la part belle aux balcons et débords de toiture en bois. La distribution projetée de l'appartement de l'ambassadeur jouait également de ce compromis, associant un « divan », vaste pièce de réception en profond, à l'enfilade d'un appartement à la française<sup>58</sup>. Le projet ne séduisit pas Robert de Cotte qui le corrigea, lui substituant une académique élévation à la française, avec avant-corps à frontons superposés et chaînes d'angle à bossages, projet lui aussi ajourné.

Vigny manifestait en 1722 un souci du « déjà-là » qui allait être trente ans plus tard une marque de son plan général d'embellissement de Nantes, un déjà-là vécu non comme une contrainte mais comme un atout pour le projet. Dans son plan d'embellissement, Vigny se comporta en homme des Lumières luttant contre l'opacité de la ville ancienne perçue par ses commanditaires comme un « chaos gothique », formule qu'il aurait toutefois rejetée. Entendant mettre en valeur les monuments anciens, prosélyte du gothique, l'architecte réservait cette manière à l'architecture religieuse et ne la transposait pas à la ville éclaircie dans ses parties les plus obscures, tandis qu'un quadrillage moderne dénué de monotonie pouvait s'appliquer au quartier d'extension.

S'adressant à Vigny, le duc d'Aiguillon faisait appel à un architecte capable d'analyse et de diagnostic plutôt qu'à un connaisseur du local. L'architecte voyer Portail apparaissait plus comme un homme d'exécution ; l'ingénieur du roi en chef Lefebvre de Bréron, en poste depuis 1748, était surtout versé dans les affaires militaires et n'intervenait pas dans les affaires de la communauté de ville réservées à son voyer ; le service des grands chemins de Bretagne n'était pas encore organisé en service des ponts et chaussées et ne disposait pas à Nantes d'ingénieur à la mesure du défi, le directeur Daniel Chocat de Grandmaison occupé à Rennes. Âgé de soixante-quatre ans, Vigny

56. VIGNÉ de VIGNY, Pierre, « Mémoire sur L'Architecture dressé par M. de Vigny architecte du Roy, de l'académie royalle d'architecture, & membre de la Société royalle de Londres », dans *Pièces sur les Arts et la Navigation*, BnF, ms.fr. 19094, f° 1 verso-10 recto.

57. « Dissertation sur l'Architecture, par M. de Vigny Architecte du Roi & de la Société Royale de Londres », *Journal œconomique ou mémoires, notes et avis sur l'Agriculture, les Arts, le Commerce...*, mars 1752, p. 68-107.

58. PINON, Pierre, « Résidences de France dans l'Empire ottoman : notes sur l'architecture domestique », dans Daniel PANZAC (dir.), *Les villes dans l'Empire ottoman : activités et sociétés*, t. II, Paris, CNRS éditions, 1994, p. 47-84.

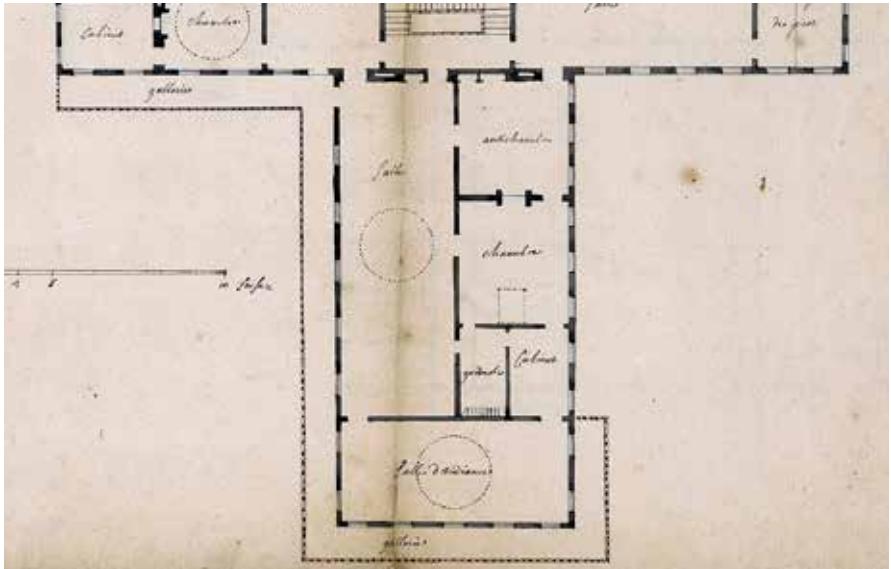


Figure 10a – Vigné de Vigny, Projet pour l’ambassade de France à Constantinople, plan de l’appartement de l’ambassadeur [1722]  
(© Ministère des Affaires étrangères – archives diplomatiques de Nantes, 166PO/A/252/53)

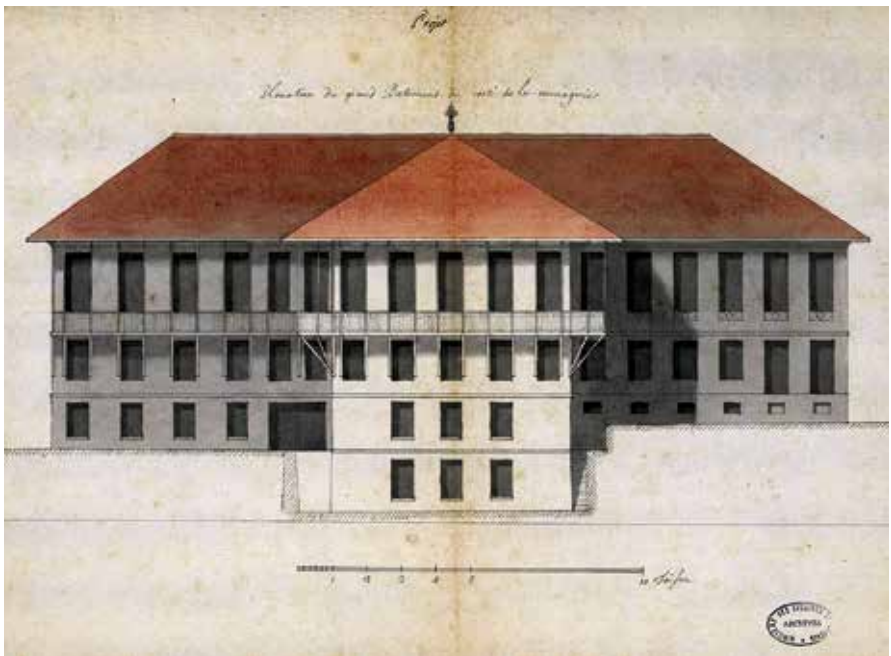


Figure 10b – Vigné de Vigny, Projet pour l’ambassade de France à Constantinople, « Elevation du grand Batiment du costé de la menagerie » [1722]  
(© Ministère des Affaires étrangères – archives diplomatiques de Nantes, 166PO/A/252/59)

paraissait un homme d'expérience. Joubert du Collet, maire de Nantes, allait en faire en 1765 « l'architecte de l'Europe le plus expérimenté pour ce genre d'ouvrages<sup>59</sup> ».

Les quelques jours passés à Nantes par Vigny – il lui fut reproché de n'avoir vu la ville qu'en passant – lui permirent de porter un diagnostic, avant de coucher ses idées dans un *Mémoire concernant les commodités & les décorations de la ville de Nantes*<sup>60</sup> et sur un Plan de la ville de Nantes avec les changements et accroissements projetés. La description et le bilan de l'état de la ville au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ouvraient le mémoire de Vigny allaient être repris par le duc d'Aiguillon dans sa présentation du projet au Conseil d'État :

« Elle n'est pas seulement dépourvue d'embellissement, elle manque des commodités les plus indispensables. Ses rues sont étroites et tortueuses, surtout aux principales entrées, ce qui occasionne des embarras continuels et beaucoup d'accidents<sup>61</sup>. »

Située au bord d'un grand fleuve à proximité de son embouchure, entre les provinces de l'intérieur et l'outre-mer, Nantes a des atouts, considérables, disait Vigny, mais elle n'a pas su en profiter. On a négligé jusqu'à présent de lui donner « les commodités et les embellissements que l'on trouve dans les moindres villes », afin de « rendre plus florissant » le commerce auquel elle est destinée. Les passages par les portes d'entrée sont étroits et incommodes ; les rues tortueuses ne permettent pas de cheminement direct (« peu s'enfilent ») ; les ponts également sont trop étroits ; et Vigny de s'étonner qu'il n'y ait pas plus d'« embarras ». Les places de marchés journaliers sont petites ; faute de fontaines, seuls des puits assurent l'approvisionnement en eau. Nantes ne dispose pas de promenade à sa mesure et ses places, l'ornement des villes, sont petites et irrégulières. « Le peuple qui y est nombreux, est mal logé et chèrement. L'étranger qui y vient, à peine peut-il s'y plaire et y trouver ses aises. On peut croire qu'en remédiant à ces inconvénients, le commerce y fleurirait davantage, les citoyens et les étrangers y auraient plus de satisfaction » poursuivait l'architecte, une satisfaction due tant aux commodités qu'à l'esthétique. Vigny se montrait conscient de la portée de son projet qui s'opposait aux habitudes du coup par coup, suspendues aux possibilités de financement. Il le répétait, seul un plan général pouvait contribuer à ce bien public auquel travaille l'architecte moderne, un plan à long terme, comme un guide pour l'avenir :

« J'avoue que tous les projets que je propose ne peuvent se faire en peu d'années, vu la dépense qui doit paraître excessive, mais il est bon d'avoir un projet général pour préparer et conduire les personnes qui s'intéressent au bien public, pour les faire partie à partie quand leur perfection devrait durer une centaine d'années, pour ne pas tomber dans les inconvénients qui sont arrivés jusqu'à présent malgré les grandes dépenses qu'on a faites faute d'un plan général. »

Vigny annonçait deux plans, un relevé de la ville et le projet, le seul dont nous disposons. Deux exemplaires de ce projet sont conservés à Nantes, l'un aux Archives

---

59. Arch. mun. Nantes, DD 248.

60. *Ibid.*, DD 247 ; Arch. nat., F<sup>14</sup> 172 A.

61. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325. Préambule de l'arrêt du 22 avril 1755 « qui ordonne l'exécution du Plan dressé par le Sieur de Vigny, Architecte de Sa Majesté, pour l'Embellissement & la commodité de la Ville de Nantes ».

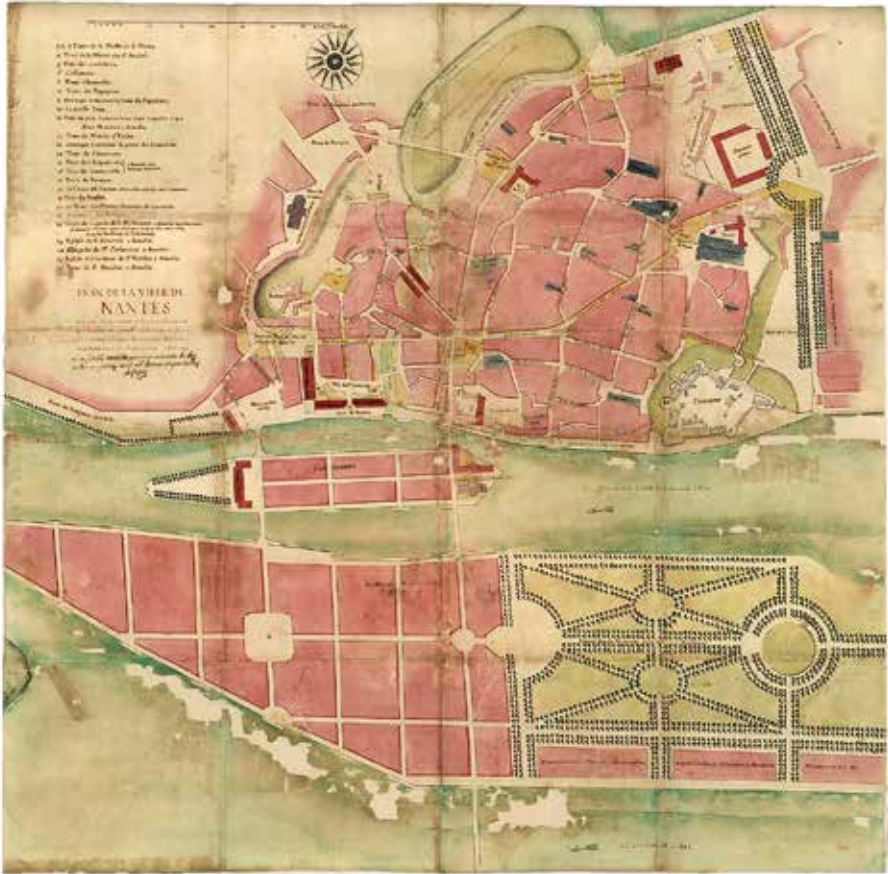


Figure 11 – Plan de la ville de Nantes avec ses changements et ses accroissemens par le Sieur de Vigny, Architecte du Roy et de la Société Royale de Londres, intendant des Batimens de M<sup>sr</sup> le Duc d'Orléans [copie certifiée conforme le 14 avril 1755] (© Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325/1)

municipales<sup>62</sup>, l'autre aux Archives départementales, dans le fonds de l'intendance<sup>63</sup>. L'architecte a travaillé sur une copie du plan Touros de 1742, Cacaault n'ayant livré son travail qu'en 1757, et fait part de son embarras : « n'ayant pas un plan exact de ce quartier-là, non plus que du reste de la ville... », ou encore « quand on aura un plan exact de cette île, il sera plus facile d'y faire un projet plus correct... ».

L'économie du plan Vigny renvoie à l'*Essai sur l'architecture* de l'abbé Laugier qui, au chapitre de l'embellissement, s'attachait aux places d'entrée de ville,

62. Arch. mun. Nantes, II 157/11, *Plan de la ville de Nantes avec ses changements et ses accroissemens, par le Sieur de Vigny, [...] Paris, le 8 avril 1755*, signé de Vigny.

63. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325/1, copie du *Plan de la ville de Nantes avec ses changements et ses accroissemens par le Sieur de Vigny. [...] Vu et certifié véritable par nous architecte du Roy a Paris le quatorze avril mil sept cent cinquante cinq*, signée de Vigny.



à la disposition des rues et à la décoration des bâtiments, en un jeu d'allers-retours entre le général et le particulier :

« Ce n'est donc pas une petite affaire que de dessiner le plan d'une ville de manière que la magnificence du total se subdivise en une infinité de beautés de détails toutes différentes, [...] qu'en la parcourant d'un bout à l'autre, on trouve dans chaque quartier quelque chose de neuf, de singulier, de saisissant, [...] que tout y soit en alignement, mais sans monotonie, & que d'une multitude de parties régulières, il en résulte en total une certaine idée d'irrégularité et de chaos qui sied si bien aux grandes villes<sup>64</sup>. »

La question des entrées de la ville était particulièrement prégnante. Vigny était soumis à la contrainte des murs d'enceinte que le gouverneur, le marquis de Brancas, se refusait encore à abandonner, malgré la conjonction d'avis contraires des autorités ou des hommes de l'art. S'appuyant sur l'opinion du duc d'Aiguillon, le directeur des ponts et chaussées de Bretagne faisait le point à la fin de l'année 1754 :

« M. le duc a visité avec bien de l'attention les issues de Nantes, pour entrer sur les ponts et sur les quais de Brancas, il est convenu que pour rendre ces issues utiles et favorables au commerce, ainsi qu'au public, il était absolument nécessaire d'abattre les tours de la Poissonnerie, et tous les murs de la ville qui s'étendent le long des quais de Brancas ; [...] il espère aussi faire démolir toutes les anciennes fortifications qui règnent derrière le terrain de la Chambre des Comptes<sup>65</sup>. »

Après l'étude du plan, à l'été 1754, fut donnée pièce à pièce, à partir de février 1755, l'autorisation d'aser les murs de ville, Brancas s'étant entendu avec le ministre de la Guerre, le marquis d'Argenson. Pour l'heure, étaient seulement concernées, avec quelques tours, les portes et les défenses avancées afin de dégager des places. Le principe du plan d'embellissement était simple : des entrées qualifiées et accueillantes qui se prolongeaient jusqu'à se croiser au cœur de la ville en une vaste place centrale ordonnancée<sup>66</sup>. Trois édifices bénéficiaient d'une place, nouvelle ou rectifiée et largement agrandie : l'église Sainte-Croix, sur l'un des côtés de la place centrale étendue jusqu'à la place du Change, le vieux carrefour médiéval ; la cathédrale dont le dégagement situé au sud-ouest – ancien cimetière aplani au début du XVII<sup>e</sup> siècle – serait étendu au nord d'un espace similaire, le tout régularisé ; l'hôtel de ville doté d'une nouvelle place reliée par une chaussée sur l'Erdre à la place Bretagne, débouché de la porte Sauvetout qui commandait les routes de Rennes et de Vannes. « Une place est toujours nécessaire devant un hôtel de ville », assurait Vigny qui prenait soin de faire de ses places le débouché de plusieurs rues, ne disconvenant pas aux préceptes de Laugier. De nouveaux édifices publics étaient prévus, salles de concert et de spectacle, casernes, marchés, hôtel de bourse, églises en remplacement de celles dont, vétustes, la démolition était programmée, halles au blé et au poisson... Les promenades publiques, qui manquaient à Nantes, trouvaient place à l'entrée du côté de Paris et en bord des cours d'eau. Vigny ne croyait pas à l'extension du port vers l'ouest, vers l'estuaire, ni à l'extension en arrière du quai de la Fosse, empêché par l'escarpement des coteaux vers l'actuel quartier Graslin. Il voyait le véritable emplacement des nouveaux quartiers sur les îles de Loire, notamment l'île Gloriette sur laquelle il traçait un quartier quadrillé où des places aux configurations variées et aux dimensions hiérarchisées marquaient les

---

64. LAUGIER, Marc Antoine, *Essai sur l'architecture...*, *op. cit.*, p. 262-263.

65. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2267, lettre de Chocat de Grandmaison à l'intendant Le Bret, 19 décembre 1754.

66. Il s'inscrivait ici en opposition à Laugier, réservé sur les ordonnances architecturales.

deux axes perpendiculaires et ouvraient le quartier sur une vaste promenade publique, un parc dessiné sur l'île de la Madeleine à l'est. Et de comparer Nantes avec Londres qui, depuis la construction d'un nouveau pont sur la Tamise, s'était développée sur l'autre rive, ce que Nantes ne manquerait pas de faire à son échelle. Quelques percées complétaient le dispositif, quand le redressement d'une rue de traverse paraissait trop difficile ou à travers un îlot jugé mal découpé. Sans détail, le dernier article disposait l'élargissement et le redressement de toutes rues, tant de la ville que des faubourgs.

Bien que dans son mémoire Vigny s'exprimât à la première personne lorsqu'il détaillait les opérations projetées (« la place que je pratique », « je perce une rue », « je fais une chaussée », « je place un corps de caserne »...), il intégrait dans l'énumération des projets en cours ou dans l'air depuis quelque temps. L'extension *extra-muros*, la nouvelle ville sur l'île Gloriette et le parc sur la prairie de la Madeleine peuvent être rapprochés de projets des années 1720, quand Mellier, soucieux de favoriser l'expansion économique de la ville, cherchait des possibilités d'accroissement ; les territoires d'extension étaient naturellement trouvés dans les îles et prairies étendues sous ses murs entre les multiples bras de la Loire. Mellier optait pour la prairie au Duc, au plus près du faubourg portuaire vers l'ouest. L'on pourrait y « bâtir des quais pour en élever le terrain, et pour y construire des maisons et des magasins et pour y aligner des rues et des places publiques », plaidait-il auprès du bureau de la communauté de ville. Pour établir la « nouvelle ville », celle-ci préféra l'acquisition de la prairie de la Madeleine franchie plus en amont par la ligne de ponts, malgré les difficultés attendues de la remise en cause de bénéfices ecclésiastiques. La délibération prise en ce sens fut approuvée par l'intendant et le gouverneur, mais, faute d'un arrêt du Conseil d'État du roi, la communauté abandonna le projet et décida une « plantation d'arbres en forme de cours » sur la prairie de la Madeleine. Les efforts furent reportés sur le « terrain vain et vague de la Grève de la Saulzaie », retenu en 1723 pour l'extension de la ville. Ce banc de sable accumulé en aval de l'île de la Saulzaie, appelé à devenir l'île Feydeau, fut remblayé et loti par une compagnie d'actionnaires entraînée par son souci d'économies dans des travaux peu fiables. Pour le lotissement de l'île Gloriette, Vigny prenait les devants : d'abord la construction par la communauté de quais et d'un pont dans l'axe du pont de la Bourse qui reliait l'île Feydeau au Port-au-Vin et l'adoption d'un plan du quartier ; les investisseurs arriveraient ensuite, comme à Londres où les nouveaux ponts sur la Tamise avaient attiré les constructions sur la rive opposée à la Cité et à Westminster. Il est loisible de voir dans la grande place centrale du quartier projeté, un carré aux angles agrémentés d'avant-corps arrondis au cœur de laquelle se dresserait un monument, une place Royale soumise à une ordonnance architecturale, écrin d'une statue du souverain, espace majeur de la ville. Curieusement, Vigny resta muet sur le transfert de l'hôpital nécessité par le projet.

### **L'arrêt du conseil approuvant le plan de Vigné de Vigny et sa réception à Nantes**

Le 22 avril 1755, le Conseil d'État du roi, en la présence effective du souverain, ordonnait « l'exécution du Plan dressé par le Sieur de Vigny, Architecte de Sa Majesté, pour l'Embellissement & la commodité de la Ville de Nantes ».

L'arrêt reprenait l'exposé du duc d'Aiguillon, conforme au mémoire de Vigny, détaillait les vingt-cinq opérations qui y étaient énumérées et exposait le dispositif

prévu pour leur exécution. Ce dispositif eut pour effet d'irriter profondément les échevins nantais privés d'autorité sur les aménagements de leur ville : le rôle principal, l'initiative et le suivi des opérations, était donné au commandant en chef et à l'intendant. Si, à l'époque, le subdélégué de l'intendant à Nantes était maire, ce ne pouvait être que temporaire. Les projets et devis devaient être simplement « communiqués » à la communauté en charge du financement. Cette éviction de la communauté de ville était justifiée par la brièveté des mandats et le changement fréquent des édiles en place qui aurait nuit à une continuité d'exécution du plan.

La question avait fait l'objet d'un débat au sein des autorités royales, peu enclines à faire confiance en la matière aux magistrats nantais. Le 19 mars 1755, vingt jours avant que Vigny signe son plan, l'intendant recommandait au contrôleur général des finances Moreau de Séchelles de modifier la rédaction en cours de l'arrêt à soumettre au Conseil : les officiers municipaux étant trop souvent occupés de vues particulières, il convenait de commettre aux soins et à la conduite des ouvrages un ingénieur habile chargé de dresser les devis qui seraient communiqués aux maire et échevins pour avoir leur avis et de délivrer les certificats de paiement. Cet « ingénieur » pourrait être l'architecte de la ville Nicolas Portail, « homme habile et qui a depuis longtemps la confiance de la communauté », ou Abeille Fontaine « déjà commis par arrêt du Conseil pour la direction de différents ouvrages dans la ville de Nantes », soit l'ingénieur Jean Saturnin Abeille de Fontaine chargé en 1751 de la conduite des travaux de la halle au blé et de la halle au poisson du quai Brancas, à la suite de son père Joseph qui avait modifié les projets de Portail<sup>67</sup>. L'un ou l'autre serait placé sous le contrôle de l'auteur du plan dont on pourrait prendre les avis sur l'exécution et les changements nécessaires, poursuivait l'intendant qui voyait le plan général d'embellissement susceptible d'évolution contrôlée. En conclusion, il proposait de changer la clause selon laquelle les ordonnances de paiement seraient rendues sur les mandements des maire et échevins pour y substituer l'intendant. Les arguments furent repris par le duc d'Aiguillon qui soutint auprès du Conseil d'État la proposition de passer outre les prérogatives du bureau :

« Ces opérations devant être de longue durée et le changement continuel d'officiers dans le bureau de la Communauté de Nantes produisant un changement de vues et de goûts, encore bien que Sa Majesté voulût approuver ces projets, on ne pourrait compter sur leur exécution tant qu'on s'en remettrait aux soins de ces officiers ; qu'il serait donc à propos d'en charger immédiatement et uniquement les Commandant et Intendant de la Province, aux ordres desquels les Maire et Échevins auraient à se conformer<sup>68</sup>. »

Le Conseil fit droit à ces préventions, commettant Portail plutôt qu'Abeille de Fontaine, dépossédant les édiles nantais de tout pouvoir décisionnel, ne leur laissant que le financement des travaux menés, sous une autorité extérieure, par leur propre architecte, leur subalterne :

---

67. Le Bret jugeait Portail « habile ». En 1757, son architecte voyer malade, la communauté lui substitua Jean-Baptiste Ceineray en lui conservant la moitié de ses appointements. En 1760, sur l'injonction du duc d'Aiguillon qui estimait que Portail, dont « les ouvrages étaient mal dirigés et mal construits », ne rendait depuis quatre ans aucun service à la ville, ses appointements lui furent supprimés au profit de Ceineray alors nommé architecte voyer en titre (Arch. mun. Nantes, BB 142).

68. Préambule de l'arrêt du 22 avril 1755.

« Tous les Travaux & Marchés, pour l'exécution dudit plan, seront faits au fur & à mesure qu'ils seront jugés nécessaires par les sieurs Commandant & Intendant en la Province de Bretagne, sur les devis & estimations qui en seront faites par le sieur Portail, Architecte Voyer de ladite Ville, que Sa Majesté a spécialement commis, pour avoir sur les lieux la direction desdits Ouvrages, sous l'inspection dudit sieur de Vigny, & sous les ordres des Sieurs Commandant & Intendant, après néanmoins que lesdits devis & estimations auront été communiqués auxdits Maire et Échevins, & approuvés dudit sieur Intendant et Commissaire départi en Bretagne. Ordonne en outre Sa Majesté que les dépenses desdits Travaux, Marchés & autres qui seront jugés nécessaires, seront prises des deniers patrimoniaux, Octrois & autres biens et revenus de ladite Ville & Communauté de Nantes, en conséquence des Ordonnances qui seront délivrées par ledit sieur Intendant & Commissaire départi, sur les Certificats du sieur Portail. Enjoint, Sa Majesté, auxdits Maire & Échevins de se conformer exactement, & sans délai aux ordres qui leur seront donnés à cet égard par lesdits sieurs Commandant & Intendant, même pour l'exécution, tant desdits projets, que pour tous traités qui pourroient y avoir rapport, sans que sous quelque prétexte que ce soit, ils puissent s'en dispenser. »

L'arrêt portait que les seuls maire et échevins en exercice étaient concernés, contrevenant à l'usage d'associer l'ancien bureau aux questions d'importance. Les édiles nantais ne manquèrent de réagir, rendant malaisée la position du maire et subdélégué Gellée de Prémion qui, acquis au projet, dut naviguer entre Ville et État : dès le 11 février 1755, l'arrêt encore en rédaction, inquiets de ce qui se tramait à leur insu, le bureau servant et l'ancien bureau réunis sous la présidence de Prémion estimaient nécessaire de convoquer en assemblée générale certains corps constitués : le chapitre de la cathédrale, la chambre des comptes et le présidial. Un arrêt obtenu sans leur consentement pourrait être sujet à des contestations, il aurait plus d'autorité s'il était revêtu de leur accord, avançaient-ils. Contraint au double jeu, Prémion transmet la demande, tout en combattant une manœuvre qu'il jugeait dilatoire. Il faisait entendre que l'on ne demandait l'assemblée générale des corps que pour faire naître des difficultés et faire échouer le projet<sup>69</sup>. Recommandant d'user de diplomatie envers des officiers sourcilieux et jaloux de leurs prérogatives, soucieux d'« apaiser la sédition la plus furieuse » qui se manifestait à Nantes depuis que le président de la chambre des comptes et le commandant du château avaient eu connaissance des termes de l'arrêt, Prémion constatait que « les mouvements au sujet du plan n'étaient pas encore calmés<sup>70</sup> ». Le même jour, le Conseil rendait son arrêt.

L'intendant informa officiellement la communauté de ville le 10 mai 1755. L'expédition de l'arrêt « qui approuve le plan proposé par le S<sup>r</sup> de Vigny architecte du roi, pour procurer à votre ville les embellissements dont elle est susceptible et à son commerce » était assortie de la facture, 100 louis ou 2 400 livres à payer à l'architecte. Malgré la polémique, Prémion put, selon les instructions, faire enregistrer l'arrêt et verser le plan aux archives. À ses dires, la fronde qui persistait concernerait désormais le procureur syndic et une minorité d'échevins. Une fronde cependant outrancière : « la fermentation est extrême

---

69. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325, lettre du secrétaire du gouverneur de la province à l'intendant, 26 mars 1755.

70. *Ibid.*, C 325, 22 avril 1755.

parmi la très peu sensée et très humoriste portion des frondeurs de ce beau projet » s'indignait-il, tout en se gardant de « heurter de front les gens passionnés<sup>71</sup> ».

L'assemblée des corps n'avait pas pu se tenir. Toutefois, l'affaire était suffisamment importante pour être traitée concomitamment par le bureau servant et l'ancien bureau qui, nonobstant l'interdiction, se réunirent le 2 juin 1755. L'assemblée nomma une commission de quatre membres à fin de rédiger des observations sur la forme et sur le fond de l'arrêt du Conseil<sup>72</sup>. Rédigées par des juristes, magistrats et avocats<sup>73</sup>, Les *Observations* furent adoptées le 6 juillet. Le ton était apaisé, mais les critiques restaient vives. Pour la forme, l'éviction de la communauté de la responsabilité de ses propres travaux était dénoncée. Pour le fond, il était d'emblée remarqué que Vigny avait travaillé sur une copie réduite du plan de Touros, « qui, dans ces sortes d'opérations, est toujours moins fidèle que l'original ». De surcroît, Vigny avait passé trop peu de temps à Nantes pour prendre une réelle connaissance du site et se familiariser aux conditions locales. Quoique conscients de la nécessité d'un plan général, les signataires marquaient leur étonnement devant l'ampleur du projet, imaginant les dépenses trop resserrées dans le temps. Autre difficulté, l'arrêt du Conseil du 22 septembre 1750, qui l'exonérait d'indemniser les propriétaires qui perdraient moins de la moitié de leur fonds, était profitable aux finances de la communauté, mais particulièrement défavorable aux particuliers lésés dans l'exécution du plan. Il était de même difficile de s'attaquer aux propriétés ecclésiastiques très présentes dans la ville. Pour les rédacteurs des *Observations*, le souci de minimiser les dépenses et la crainte du contentieux l'emportait souvent sur une réflexion sur la forme urbaine.

L'arrêt disposait « la suppression de la tour du port Communeau et des murs et tours de la ville » et donnait la liste des fragments de l'enceinte dont l'arasement figurait au plan, « entre autres depuis la porte de Saint-Nicolas, le long de la Rivière, jusqu'aux Jacobins, et du cavalier de la porte Saint-Pierre, ces murs étant fort caducs, paraissant d'ailleurs inutiles aujourd'hui, et contribuant de plus à empêcher l'abord de cette ville ». Les autorisations de démolition arrivaient depuis février 1755, après l'achèvement du plan. S'il avait pu prendre en compte la démolition de tous les murs de la ville, Vigny aurait fait un meilleur projet, regrettaient les échevins. En cette matière, l'arrêt d'avril 1755 allait déjà plus loin que le plan tracé l'année précédente. Redresser la direction de certaines rues, afin d'abrégier les parcours dans la ville, paraissait inutile, trop complexe et onéreux à exécuter aux auteurs des *Observations* qui privilégiaient l'alignement de chaque rue indépendamment des autres :

« Est-il indispensablement nécessaire que les rues s'enfilent exactement pour former une belle ville, ne suffit-il pas que chaque partie soit bien alignée et procure des communications faciles, surtout dans une ville ancienne où l'on ne peut faire autrement sans un bouleversement ruineux ? »

---

71. *Ibid.*, C 325, 15 mai 1755.

72. Arch. mun. Nantes, BB 94.

73. Les commissaires appartenaient pour moitié au bureau servant (un avocat, juge maître particulier des eaux et forêts de la ville et comté de Nantes, et un avocat, sénéchal de plusieurs juridictions) et pour l'autre moitié à l'ancien bureau (deux avocats au parlement, anciens sous-maires). PERTHUIS, Alexandre et LA NICOLLIÈRE-TEJEIRO, Stéphane de, *Le livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes*, 2 vol., Nantes, Grinchard, 1873, t. I, p. 405-412.

Susceptible de ruiner les riverains des cheminements existants qui y perdraient les avantages d'une fréquentation coutumière, chaque nouvelle percée était contestée. Cette ruine était d'ailleurs déjà engagée, les terrains touchés par les dispositifs du plan ayant dès lors perdu la moitié de leur valeur. La nécessité de la place centrale était contestée, comme l'établissement de casernes qui auraient contribué à renchérir le coût de la vie déjà très chère à Nantes, ou le déplacement de la bourse sur l'île Feydeau. La dénivelée proscrivait la chaussée sur l'Erdre entre la nouvelle place derrière l'hôtel de ville retourné et la place Bretagne. Les salles de concert et de spectacle prévues sur le quai Brancas en lieu et place des halles au blé et au poisson en construction étaient combattues, les officiers municipaux voyant destiné au commerce plutôt qu'au plaisir ce lieu jouxtant le faubourg portuaire. L'extension sur l'île Gloriette était rejetée, les difficultés éprouvées dans l'exécution de l'île Feydeau encore dans les esprits. De plus, les termes ambigus de l'arrêt pouvaient laisser présager une ordonnance architecturale (« l'île Gloriette dont les maisons, à mesure qu'on y construira, seront alignées, sur les plans du sieur de Vigny »), discipline alors peu appréciée des particuliers à Nantes.

### **Le nouveau plan de Jean-Baptiste Ceineray**

L'intendant et son subdélégué voulurent soumettre les observations de la communauté à l'avis d'un expert. Furent ainsi produites dans le débat des *Notes relatives aux observations du Corps de Ville de Nantes sur l'arrêt du Conseil du 22 avril dernier présentées le 9 juillet 1755*, signées M. Le F\*\*\* I. D. R. à N. Nous avons pu identifier ce mystérieux expert qui avait réussi à rester anonyme tant aux yeux de Delattre qu'à ceux de Lelièvre<sup>74</sup> : il s'agit de Joseph Étienne Le Febvre de Bréron (ca. 1711-1765), ingénieur du roi en chef affecté à Nantes en 1748<sup>75</sup>. Sa rigueur, son honnêteté et sa probité, outre ses capacités techniques, étaient saluées par les autorités municipales et royales qui lui confièrent souvent des expertises en matière civile avant qu'elles échoient aux ingénieurs de la province plutôt qu'aux ingénieurs du roi renfermés dans leur domaine<sup>76</sup>. L'ingénieur du roi s'investit également dans les années 1752-1753 dans un projet de navigation de l'Erdre. Dans ses notes, il défendait la plupart des projets de Vigny confrontés aux réticences des échevins. Conscient de l'amplitude de la tâche à accomplir pour la réforme de Nantes, il s'appuyait sur le temps d'exécution, les travaux intervenant au fur et à mesure de la caducité des maisons. Il insistait sur l'intérêt d'abrèger les parcours et la nécessité de vues à long terme pour la dynamique économique de la ville. Il adhérait à certaines remarques émises, l'affectation du quai Brancas au commerce plutôt qu'au plaisir par exemple. Les notes de Le Febvre esquissaient le plan définitif, le plan Ceineray libéré de l'emprise des murs de ville, augurant une ligne continue de quais ordonnancés du port au château.

---

74. Lelièvre, qui n'avait vu que l'original conservé à Paris, croyait ces notes rédigées dans les bureaux « par un fonctionnaire anonyme » et se demandait même si elles avaient été envoyées à Nantes.

75. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2394.

76. Ne sont pas concernés les ingénieurs du roi de la Marine : Magin, chargé en 1754 par le duc d'Aiguillon de l'amélioration du cours de la Loire pour la navigation, et Fougeroux de Blaveau qui donne le projet de reconstruction du pont de la Poissonnerie, ou pont d'Aiguillon, en 1759.

Le Febvre suggérait enfin la méthode à suivre pour améliorer le plan, tracer les projets adoptés sur le « plan en grand » auquel travaillait Cacault :

« Il ne s'agit que de sacrifier pour cela une copie du plan en grand qu'on lève actuellement et qui doit être fort avancé : en traçant sur ce plan tous ces projets et même ceux qui ne sont pas exprimés sur celui de M. de Vigny, qui est sur une trop petite échelle, on verra clairement l'effet des articles qu'on résoudra d'exécuter, et on pourra supprimer ceux pour lesquels il se trouverait des empêchements ou des inconvénients<sup>77</sup>. »

La rigueur de l'ingénieur du roi en chef porta ses fruits. Ses notes furent reprises presque textuellement par le commandant en chef qui, dans une démarche d'apaisement, reçut les commissaires de la municipalité. L'intendant voulut rapporter au gouverneur de Bretagne le succès de l'entrevue, estimant vaines les réticences qui subsistaient :

« M. le duc d'Aiguillon [...] a reçu du Bureau de ville un mémoire d'observations sur la forme et sur le fond de cet arrêt ; il a examiné et fait examiner ce mémoire d'observations et il s'est donné la peine de dresser des réponses sur chaque article de ce mémoire qu'il a bien voulu remettre lui-même au Bureau de la Ville. J'ai été témoin de tout ce qui s'est passé et il m'a paru, M<sup>gr</sup>, que ces réponses avaient calmé et ramené les esprits, et qu'à l'exception de quelques gens naturellement inquiets, tout le monde rendait justice aux bonnes intentions de M. le duc d'Aiguillon<sup>78</sup>. »

Suggérée par l'ingénieur du roi, la stratégie adoptée pour l'apaisement jouait sur deux tableaux : la conservation des dispositions topographiques imaginées par Vigny, avec soumission à examen de leur viabilité, et une modification du dispositif ordonné pour leur exécution. Elle fit entrer dans le jeu un nouvel acteur, l'architecte Jean-Baptiste Ceineray.

### ***Jean-Baptiste Ceineray, architecte voyer de la ville et communauté de Nantes***

Venu de Paris, l'architecte recruté par la communauté en mai 1757 pour suppléer Portail était depuis peu installé à Nantes<sup>79</sup>. Ancien élève de l'école de l'Académie d'architecture, Ceineray fut perçu comme le plus propre pour assurer ces fonctions nécessitant probité, expérience, lumières et activité, doué d'une culture dont ne disposaient pas les architectes entrepreneurs qui œuvraient exclusivement jusqu'alors à Nantes, formés dans leur parentèle et sur les chantiers<sup>80</sup>. Entré à l'école en 1743, sous le professorat de Denis Jossenay, qui avait été dans les années 1720 élève et assistant de Robert de Cotte en compagnie de Vigné de Vigny, Ceineray se fia ensuite à François Franque (1710-1793). De trente-deux ans le cadet de Vigny, il appartenait à la génération du « retour au grand goût » qui, après l'intermède de

---

77. *Notes relatives aux observations du Corps de Ville de Nantes sur l'arrêt du Conseil du 22 avril dernier présentées le 9 juillet 1755*, 12 juillet 1755, par M. Le F\*\*\* I. D. R. à N. [Le Febvre de Bréron, ingénieur du roi à Nantes], Arch. nat., F<sup>14</sup> 172 A (minute) ; Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325 (copie).

78. *Ibid.*, C 325, minute d'une lettre de l'intendant au duc de Penthièvre, 15 août 1755.

79. Arch. mun. Nantes, BB 95, délibération du 21 mai 1757. Sur Ceineray architecte voyer, voir BIENVENU, Gilles, *De l'architecte voyer à l'ingénieur en chef des services techniques : les services d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Nantes du xviii<sup>e</sup> siècle au xx<sup>e</sup> siècle*, dactyl., thèse pour le doctorat en histoire de l'architecture moderne et contemporaine, Université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2013, p. 123-224.

80. Un autre élève de l'Académie venu de Paris était présent à Nantes, Antoine Hénon (1713-1789), mais celui-ci fit essentiellement œuvre de maître de dessin.

la rocaille, remit en vigueur les principes du classicisme qui dominèrent à Nantes la production architecturale des années 1760 et 1770. La confiance dont l'honorait Prémion, connaisseur éclairé en matière d'architecture, lui valut d'être nommé architecte voyer en titre en 1760, poste qu'il tint jusqu'en 1780. Une de ses premières missions concerna le plan général d'embellissement : reporter sur le relevé de la ville les dispositions arrêtées du plan Vigny et apporter les modifications nécessaires, tel que le préconisait Le Febvre de Bréron.

C'est ainsi que Ceineray signait le 20 février 1761 un *Plan de la ville, faubourgs et banlieues de Nantes et des changements nécessaires pour la commodité publique*<sup>81</sup>. Ce document figure exclusivement la ville close et ses abords immédiats, mais il semble avoir couvert un territoire plus important avant de perdre la partie représentant les ponts et les îles de Loire. Plusieurs copies subsistent à Nantes et à Paris. La plupart d'entre elles se limite à cette représentation tronquée, s'achevant dans le cours du bras nord de la Loire, manifeste d'une option essentielle du plan révisé : l'abandon de l'extension sur l'île Gloriette et la prairie de la Madeleine. Une copie du plan par l'inspecteur voyer Pierre Fournier en 1800 déborde un peu au sud, mais sans y indiquer de projet<sup>82</sup>. Le statut d'une copie est plus ambigu, un plan à la même échelle que les précédents qui couvre presque l'ensemble du territoire du plan Cacault. Il a été travaillé en plusieurs étapes, tracé au crayon par Ceineray en 1761, passé à l'encre et colorisé un siècle plus tard par un conducteur des ponts et chaussées, pendant que les services techniques de la ville travaillaient au projet des grandes percées<sup>83</sup>. Le plan va au-delà des tracés du plan Ceineray de 1761, amorçant l'extension de la ville vers l'ouest, avec notamment une préfiguration du quartier Graslin étudié à partir de 1779. La présence de configurations postérieures au projet de Ceineray n'en fait pas une source réellement fiable. Le département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France et le fonds Marine des Archives nationales conservent également des copies du plan, dans les dimensions usuelles, qui portent la mention de l'arrêt du conseil 19 mars 1766. Une note ultérieure confirme la disparition de l'original, remis à Prémion en 1778 pour le comparer avec les copies conservées à l'hôtel de ville<sup>84</sup>.

Il fallut cinq années entre l'achèvement du plan et l'arrêt du Conseil qui l'homologuait, les affaires jugées non urgentes suspendues pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) qui avait mis les finances de la communauté au plus mal. Désormais, les édiles nantais étaient réintroduits dans le processus de décision et d'exécution; d'autre part, le domaine royal cédait à la communauté l'emprise des défenses de la ville, avec faculté de vendre les terrains, assurant un financement des travaux.

---

81. Arch. mun. Nantes, II 157/15, *Plan de la ville, faubourgs et banlieues de Nantes et des changements nécessaires* [sic] *pour la commodité publique*, Nantes, 20 février 1761, signé Ceineray, 77 x 1,08, échelle 0,16 m pour 100 toises, soit environ 1 : 1250.

82. *Ibid.*, II 157/17 *Plan de la ville de Nantes dressé pour sa commodité et son embellissement, celui des ponts, faubourgs et banlieues du 21 février 1761, approuvé par arrêt du conseil d'état du roi du 19 mars 1766 et lettres patentes sur icelui du 7 mai suivant, par M. Ceinerai, Architecte-Voyer de la Commune*, copie signée P. Fournier, inspecteur voyer, Nantes, 1<sup>er</sup> germinal an VIII (22 mars 1800). Fournier a reporté la numérotation des articles de l'arrêt.

83. Arch. mun. Nantes, II 157/19, *Plan général de la ville de Nantes avec divers embellissements projetés...*, 2,67 m x 2,34 m

84. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325.





Figure 12 – CEINERAY, Jean-Baptiste, *Plan de la ville, fauxbourgs et banlieues de Nantes et des changements nécessaires* [sic] pour la commodité publique, Nantes, le 20 février 1761, signé Ceineray (© Archives de Nantes, II 157/15)



Figure 13 – CEINERAY, Jean-Baptiste, *Plan général de la ville de Nantes avec divers embellissements projetés*. Tracé au crayon en 1761 par : J.-B. Ceineray Architecte. Passé à l'encre et en couleur en 1865 par Martelière Conducteur des Ponts et Chaussées (© Archives de Nantes, II 157/19)

### *L'économie du plan Ceineray*

En 1766, Gellée de Prémion était toujours subdélégué de l'intendant. Il avait cédé la mairie en 1762 à Léonard Joubert du Collet et l'ensemble des échevins qui menaient la fronde en 1755 avait été remplacé. À la fin de l'année 1765, la nouvelle municipalité s'inquiéta du devenir du plan modifié par Ceineray et requit son approbation. Au Contrôle des finances, l'intendant Courteille craignait que son exécution entraînaît un gaspillage des deniers publics. Le nouvel intendant, Jacques de Flesselles, chercha des explications auprès de son subdélégué. Prémion put soutenir le nouveau plan « longtemps médité et consulté sous les yeux de M. le Duc d'Aiguillon et qu'on ne peut rien faire de mieux », d'autant qu'on « ne propose d'employer aux embellissements que le produit des ventes<sup>85</sup> ». Ainsi les maire, échevins et procureur syndic furent-ils autorisés à :

« vendre, arrenter, & disposer de tous les terrains vagues qui se trouvent lavés sur le Plan du Sieur Ceineray, en couleur grise par hachures, compris les Murs et les Tours de la Ville, pour être le produit desdites ventes entierement employé auxdits embellissement, & au remboursement des parties que la Ville, & Communauté de Nantes, seroit obligée d'acheter pour exécuter les différents projets<sup>86</sup> ».

Le nouveau dispositif arrêté en Conseil le 19 mars 1766, en la présence effective du souverain, réinstallait tacitement les officiers municipaux de Nantes dans le processus, ou du moins il n'était plus fait mention d'un transfert d'initiative et de maîtrise d'ouvrage à l'intendant, seulement commis à « tenir la main » à l'exécution de l'arrêt. Celui-ci portait approbation du « Plan Général pour la commodité & l'embellissement de la Ville de Nantes, de ses Ponts, Fauxbourgs & Banlieues ». L'intitulé rend compte du cheminement opéré par la notion de plan général d'embellissement, le précédant seulement intitulé « plan pour la commodité et l'embellissement ». Attestant qu'il n'était plus temps de tergiverser et armant les pouvoirs publics contre d'éventuels contentieux, l'arrêt transcrit sur le registre des délibérations de la ville fut encore enregistré au parlement de Bretagne et à la chambre des comptes de la province, précautions qui n'avaient pas parues nécessaires en 1755, quand la question financière n'était pas abordée.

Faisant droit à la requête du duc d'Aiguillon, l'arrêt de 1766 se référait à l'arrêt de 1755, substituait de nouvelles dispositions à celles arrêtées, en annulait d'autres, le surplus devant être mis en application. Le commandant en chef faisait état des quelques travaux exécutés qui avaient « déjà procuré à la Ville de Nantes des commodités et des agréments fort sensibles ». Cependant, des difficultés étaient apparues : Vigny avait travaillé sur un mauvais plan comme il le reconnaissait lui-même ; il n'était pas assuré de la suppression du mur d'enceinte que « Sa Majesté » avait depuis autorisée ; enfin, faute de plan de ces parties, il avait négligé les ponts (soit les quartiers traversés par la ligne de ponts), les faubourgs et les banlieues qui exigeaient la même attention que l'intérieur de la ville dont il avait également négligé les avenues. Le duc d'Aiguillon liait à cette carence la commande faite à Cacaault d'un plan géométrique des ville, ponts, faubourgs et banlieues levé en 1757 et reconnu exact, oubliant la commande de

---

85. *Ibid.*, C 325, 19 janvier 1766.

86. *Ibid.*, C 325, *Arrêt du Conseil d'État du Roi et Lettres patentes sur icelui, aprobatifs du Plan Général pour la commodité & l'embellissement de la Ville de Nantes, de ses Ponts, Fauxbourgs & Banlieues, des 19 mars et 7 mai 1766.*

1754, démarches concomitantes plutôt que de cause à effet. Sur son ordre, l'architecte voyer Ceineray y avait « tracé les projets du Sieur Devigny, & fait les changements qui avoient parus convenables » tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville. Suivaient les vingt-cinq articles qu'allait entériner le nouvel arrêt : modification de l'axe de rues percées, nouvelles configurations de places, nouveaux percements de rues, construction et reconstruction d'édifices publics, certains relocalisés, développement de jardins et de promenades publiques, abandon de l'extension sur les îles<sup>87</sup> et mise à profit des espaces libérés par la démolition des fortifications avec notamment le développement de quais continus, suppression de toutes les constructions enjambant l'Erdre et surtout prise en compte des banlieues, les routes rayonnant de Nantes vers Paris, Rennes, Vannes, La Rochelle, Clisson, Machecoul, Couëron. Parmi les projets abandonnés, était signalée la chaussée de l'hôtel de ville « laquelle n'a pas été jugée devoir produire un effet agréable, & seroit d'une grande dépense ». Se trouvaient expressément écartés tous les projets jugés non nécessaires pour la commodité et l'embellissement de la ville, ou non susceptibles d'exécution « a cause du peu d'exactitude du Plan, sur lequel le Sieur Devigny a travaillé », nouvelle insistance sur l'importance de disposer d'une cartographie fiable.

### **Les dispositions du plan Ceineray au regard de celles du plan Vigny**

Le plan général d'embellissement que signa Ceineray procédait de celui de Vigné de Vigny, amendé selon les propositions de Lefebvre de Bréron. Son apport principal fut de donner forme à des intentions. La nomenclature de l'arrêt du 19 mars 1766 permet de comparer les transformations urbaines contenues au nouveau plan à celles arrêtées onze ans plus tôt. Les projets de Vigny déjà exécutés ou en cours d'exécution, comme le cours des États et le percement de la rue Prémion qui le relie à la rue Haute-du-Château (rue Mathelin-Rodier), ne faisaient pas l'objet de prescriptions.

#### ***Le cours des États***

La promenade du cours des États, cours Saint-André et cours Saint-Pierre, était seulement mentionnée à l'article 22 à titre de repère ; son existence était acquise et l'architecte voyer avait déjà engagé les travaux dans une configuration très différente. Dès le 4 août 1761, Ceineray en signait le plan, « vu et approuvé » en décembre 1763 par le duc d'Aiguillon pour être exécuté<sup>88</sup>. Suivre la ligne des fortifications l'ouvrait largement en V de part et d'autre d'une place d'entrée de ville en demi-lune ; la promenade d'Erdre en Loire affecte désormais un tracé plus rigide, rectiligne, de part et d'autre d'une vaste place rectangulaire. Cette forme bouleversant la topographie fut reportée, légèrement modifiée, sur le plan général : une esplanade centrale horizontale, longée par des rues latérales ; son nivellement réglé sur l'altimétrie de la place située au point haut (place Louis XVI ou du Maréchal-Foch) ; des voies

---

87. La communauté de ville ne négligeait pas cependant les îles, comme en témoigne l'ordonnance des maisons à construire le long de la chaussée de la Madeleine donnée par Ceineray dans les années 1773-1774. Arch. mun. Nantes, DD 243, II 159/21.

88. Arch. mun. Nantes, II 160/4.

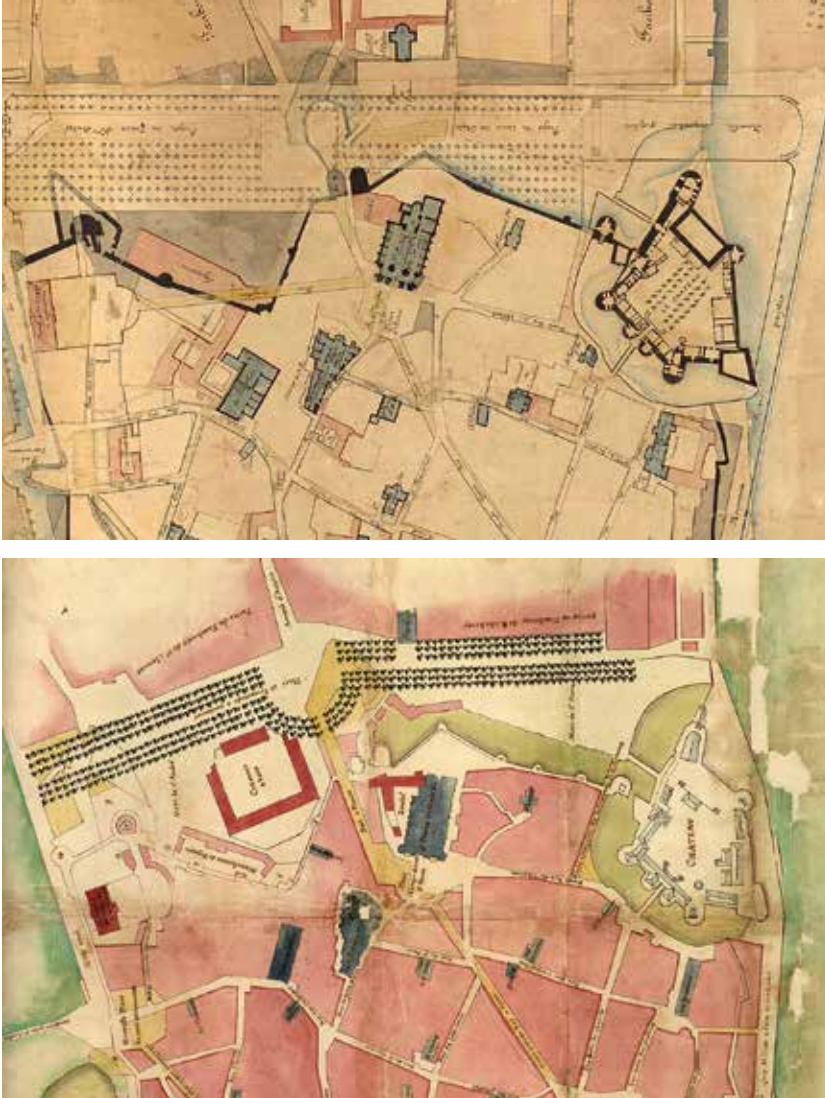


Figure 14 – Nantes, le cours des États et la place Saint-Pierre, plan Vigné de Vigny  
(© Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325/1, détail) versus plan Ceineray (© Archives de Nantes, II 157/19, détail)

carrossables latérales dévalant les pentes vers la rivière au nord et le fleuve au sud. Le projet de 1761 conservait l'affectation des terrains à l'ouest du cours à des corps de caserne, comme arrêté en 1755, terrains au final affectés à l'habitation : le rythme des façades ordonnancées, calé non pas sur la déclivité des rues mais sur l'horizontalité du mail, privilégiait la vision du promeneur, cavalier ou piéton. Si la solution paraît plus rationnelle que le dessin initialement esquissé et forme un artefact cohérent, la transformation fut cependant plus violente.

### ***La place de la cathédrale***

La possibilité de supprimer toutes les défenses permit aussi de rectifier le projet au droit de la cathédrale : pour éviter le passage sous la porte Saint-Pierre et assurer une entrée de ville plus aisée, Vigny perçait le mur de ville au nord des tours et ouvrait une rue « alignée, le plus qu'il se pourra » sur la rue Saint-Clément (rue du Maréchal-Joffre), amorce de la route de Paris. Ceineray put faire glisser la percée sur l'emprise d'une des tours de la porte condamnée, l'aligner sur la route de Paris et la prolonger en droite ligne vers la place du Pilon au cœur de la cité. Sur le trajet, devant la cathédrale, la place Saint-Pierre était transformée et déplacée : Vigny travaillait avec l'existant, une place au sud-ouest du portail gothique, qu'il doublait au nord-ouest, le tout assorti d'une légère excroissance en demi-lune dans l'axe de l'édifice ; Ceineray développait une place plus profonde tracée en demi-octogone dans l'axe de la cathédrale, dégagant largement son portail, et donnait à construire l'emprise de l'ancien cimetière, l'origine de la place publique. Là encore, une solution radicale était privilégiée : le déplacement de la place. Ornement de la ville moderne, le portail gothique de la cathédrale était mis en valeur par une place d'où on pouvait le percevoir dans sa totalité, une place que toutefois Ceineray comme Vigny abordaient de biais, évitant une vision frontale à distance du monument gothique, axialité incompatible avec son caractère. L'époque haussmannienne n'eut pas cette délicatesse. De cette place, l'architecte voyer projetait au nord une rue descendant au palais de la chambre des comptes de Bretagne à reconstruire sur la rive de l'Erdre. Le projet de reconstruction du vétuste palais datant du xvi<sup>e</sup> siècle était depuis longtemps à l'ordre du jour. Contraint par les fortifications, Vigny se contentait de l'agrémenter d'une cour. Chargé de la reconstruction par le roi et la province dès 1759, Ceineray était désormais à même de régler la scénographie et en fit une véritable place, aux rives orthogonales, toutefois encore nommée « cour » sur le plan du cours des États d'août 1761 ; y subsistait un hémicycle aplati qui fut abandonné au plan général au profit d'une place en octogone tronqué puis rectangulaire.

### ***Le carrefour central et la place Saint-Nicolas***

Comme Vigny, Ceineray se préoccupait de la traversée de la ville, d'est en ouest et du nord au sud. Un vaste carrefour central développé de l'église Sainte-Croix à la place du Change mettait à profit la démolition entérinée de l'église Saint-Saturnin. Nœud de circulation comme le recommandait Laugier, le dessin de Ceineray paraît ici plus souple, une place circulaire plutôt qu'un plus raide carré. La place ronde nécessitait moins de démolitions et le portail de Sainte-Croix s'y intégrait mieux que dans un angle de la « Nouvelle place au change » de Vigny. Tous deux poussaient une rue à l'ouest jusqu'à la place Saint-Nicolas considérablement agrandie (place Royale actuelle). Celle-ci donnait accès par la rue de la Fosse au faubourg portuaire et par la Contrescarpe au faubourg du Marchix. Vigny prévoyait la reconstruction de l'église

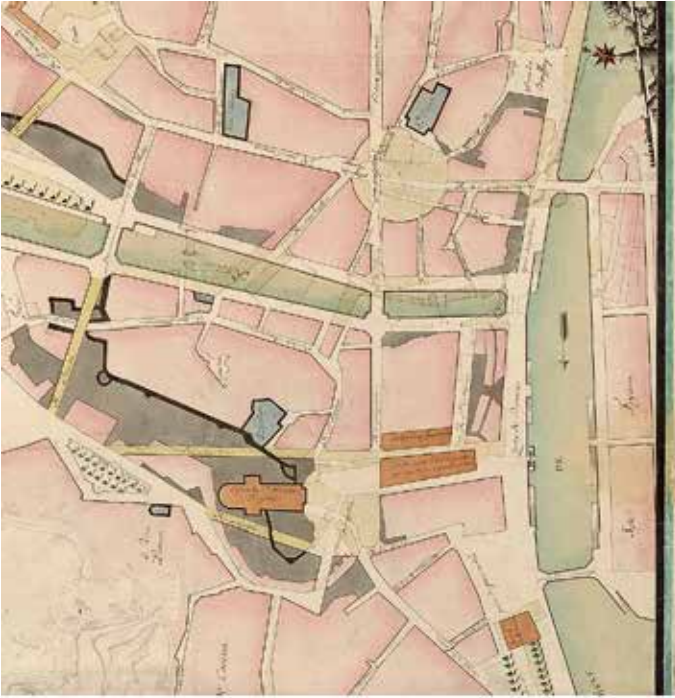


Figure 15 – Nantes, le carrefour central, la place S-Nicolas et le quai Brancas, plan Vigné de Vigny  
(© Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325/1, détail) versus plan Ceineray (© Bibl. nat. de France – Gallica, GE C-9375 – IFN53098696, détail)

Saint-Nicolas isolée sur la place du Calvaire, l'îlot triangulaire actuellement compris entre la rue Paré et la rue Guépin. Ceineray préféra conserver la promenade arborée et envisageait la nouvelle église sur les défenses avancées de la porte de ville et les douves comblées, sa façade aspectant la nouvelle place d'entrée de ville que la démolition de la porte lui permettait de glisser plus au nord. La percée qui devait relier cette entrée de ville au carrefour central débouchait désormais dans un angle plutôt que dans l'axe (actuelle rue d'Orléans). Les emprises lavées en gris au plan Ceineray, défenses à rassembler et douves à combler, rendent compte de l'ampleur des terrains gagnés à l'urbanisation, occasion d'assurer une continuité entre ville et faubourgs.

### *Halles, salles de spectacle et habitations*

Entre cette nouvelle place et le quai Brancas sur la Loire, Vigny comme Ceineray prévoyait l'implantation d'édifices publics. Le comblement des fossés Saint-Nicolas en rive du mur de ville recevait une halle au blé qui empiétait sur la tour du Connétable arasée (l'amphithéâtre de chirurgie qui le surmontait était transféré aux abords de l'Erdre, près de l'église Saint-Léonard). Ceineray étirait la halle jusqu'à la tour des Espagnols et ajoutait au programme une salle de concerts et des logements. De l'autre côté de la rue à percer vers le quai Brancas, présente sur les deux plans, Ceineray prévoyait une salle de spectacles, équipement public depuis longtemps en débat à Nantes. Vigny situait ses salles de spectacle et de concert de part et d'autre de la porte récemment ouverte par Portail sur le quai Brancas. Là encore, il intégrait des éléments en cours d'exécution. Les premiers projets de Portail adoptés par le bureau de ville en 1742 adossaient au mur de ville une halle au blé et une halle au poisson que le nouveau quai permettait d'approvisionner aisément.



Figure 16 – Nantes, le quai et les halles de Nicolas Portail, dites « arcades de Brancas », peu avant leur démolition, s.n., s.d. [attribué à Antoine Hénon, ca 1762-1763] (© Château des ducs de Bretagne – Musée d'histoire de Nantes, 939.18.1)



Après que les ingénieurs Abeille père et fils eurent été missionnés en 1750-1751 pour reprendre ces « arcades de Brancas », Vigny avait fait valoir qu'une exposition au sud n'était pas appropriée au programme. Sitôt donnée l'autorisation d'abattre les murs de ville, l'entreprise de démolition avait été donnée à Ceineray<sup>89</sup>. L'idée d'une ordonnance architecturale était acquise : la décision en octobre 1757 de mettre les terrains en adjudication, les acquéreurs étant contraints à la démolition des constructions en cours, s'accompagnait de l'obligation de suivre exactement l'élévation arrêtée. Ceineray qui venait d'être nommé adjoint de Portail, était chargé de veiller à ce qu'elle fût fidèlement observée<sup>90</sup>. Sans contrainte sur ce site lorsqu'il fut appelé à rectifier le plan Vigny, Ceineray annula tous les projets antérieurs et put inscrire un îlot de maisons ordonnancées destinées à des négociants dans la ligne continue de quais qu'il prescrivait du faubourg de l'Hermitage, à l'ouest, à celui de Richebourg, à l'est. À la charnière du quartier portuaire et de l'ancienne ville close, ces « sept maisons qui ne paraissent qu'un hôtel<sup>91</sup> » allaient contribuer à « rapprocher le commerce de la ville en l'y confondant, seul moyen de faire cesser les divisions qui lui font tort<sup>92</sup> », s'enthousiasmait déjà Prémion en 1761.

### *L'hôtel de ville et ses abords*

De la place qu'il ménageait derrière le corps principal de l'hôtel de ville, actuelle aile occidentale, Vigny lançait une chaussée à l'assaut des hauteurs de la place Bretagne au-delà de l'Erdre, reliant le Marchix à la vieille ville et doublant l'ancien passage des Petits-Murs ménagé au sommet du mur de ville. Pour atteindre la place Bretagne, Vigny avait dû désaxer sa chaussée, solution peu prisée en ces temps d'attachement à la symétrie. Liaison entre ville et faubourgs, de part et d'autre de la rivière, la place formait une respiration sur la traverse nord-sud de la ville qui la longeaît, avant de rejoindre le carrefour central et de pousser vers la ligne de ponts. Le projet avait soulevé la franche hostilité des échevins. Nicolas Portail s'en était toutefois saisi et avait étudié l'ajout à l'hôtel de ville d'une galerie entre deux pavillons le long de la rue Saint-Léonard, donnant une extension à la grande salle d'assemblée du premier étage (actuelle salle du conseil municipal). L'hôtel de ville retourné vers les quartiers hors les murs acquérait une façade publique. Les pièces écrites manquent pour apprécier un projet connu par des dessins parfois contradictoires. Des trois plans conservés, un seul est signé de l'architecte voyer, aucun n'est daté<sup>93</sup>. Un quatrième, également anonyme, donne l'élévation d'un portail avec une grille qui aurait trouvé place dans une brèche ménagée dans le mur de ville au sortir de la place vers la chaussée<sup>94</sup>. Un plan figure la « Ruë projetée à vis la Maison de Ville qui conduit à la place Bretagne » tracée hors contexte perpendiculairement à l'hôtel de ville ; une autre version est reportée sur un plan où Portail s'intéressait en 1752 à la réfection des Petits-Murs. Outre le désaxement de la chaussée, l'asymétrie toute rocaille de la place pouvait heurter des esprits déjà

---

89. Arch. mun. Nantes, BB 95, ordonnance de paiement du 24 avril 1756.

90. *Ibid.*, délibération du 15 octobre 1757.

91. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 350, lettre de Gellée de Prémion à l'intendant, 1<sup>er</sup> juin 1763.

92. *Ibid.*, C 350, 15 décembre 1761.

93. Arch. mun. Nantes, II 158/31, 32 et 44.

94. *Ibid.*, II 158/80, *Elevation de la porte projetée, faisant face à la ruë et place projetée*, s.n., s.d.

Embellir Nantes au xviii<sup>e</sup> siècle. Vigné de Vigny (1755) *versus* Ceineray (1761-1766)

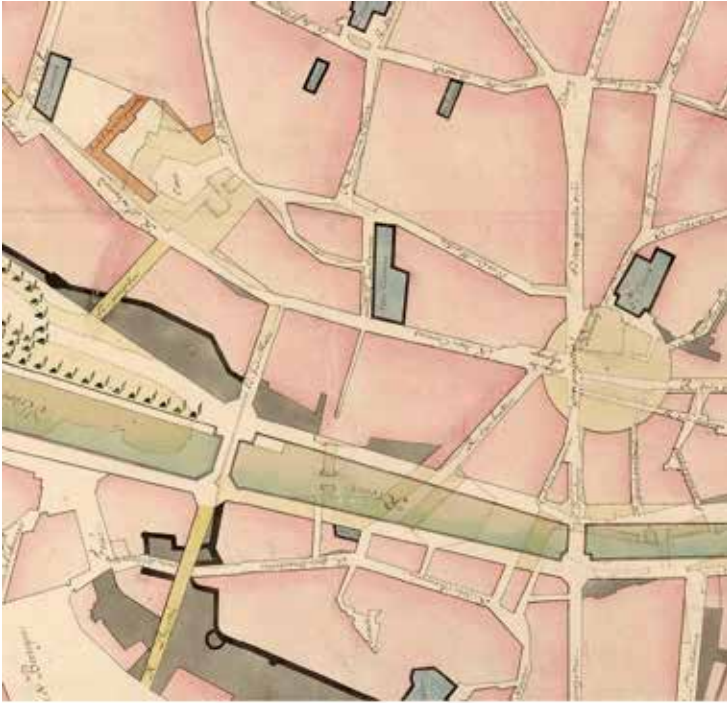


Figure 17 – Nantes, l'hôtel de ville et ses abords, plan Vigné de Vigny (© Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325/1, détail) *versus* plan Ceineray (© Bibl. nat. de France – Gallica, GE C-9375 – IFN53098696, détail)

sensibilisés au retour des valeurs classiques. « Le projet étant exécuté donnera un grand dégagement à l'hôtel de Ville qui se trouve très angustié du côté de son entrée actuelle, et fera l'entrée sur la ruë de S<sup>t</sup>-Léonard gratuite » notait Portail, qui mentionnait qu'un passage en rez-de-chaussée sous la salle d'assemblée donnait communication à la cour d'entrée traditionnelle conservée<sup>95</sup>. Configuré comme un hôtel particulier, entre cour et jardin, l'hôtel de ville ou « maison commune » aurait pris l'aspect d'un bâtiment public, sa façade ouverte sur une place agrémentée d'un portail et d'une grille ouvragés, mais les échevins s'émurent de ce retournement et préférèrent conserver l'ancienne entrée, du côté de la chambre des comptes, du château ou encore de l'évêché, quartiers des hôtels de la noblesse et des demeures des magistrats et officiers.

Ceineray projetait une autre solution : la construction d'un nouvel hôtel de ville en équerre précédé au sud d'une place régulière visible sur les plans de 1761 et leurs copies, mais non mentionnés dans l'arrêt de 1766. De cette place, une rue était percée vers la promenade établie sur la rive gauche de l'Erdre, sur l'ancien marais. Désormais licite, la traversée de l'Erdre vers les hauteurs de la rive droite restait à peu de chose près à l'emplacement des Petits-Murs arasés : « une nouvelle Ruë avec un Pont sur la Riviere d'Erdre, en place du petit chemin de murailles [...] pour remplacer la Chaussée projetée devant l'Hôtel de Ville<sup>96</sup> ».

### *L'Erdre canalisée*

Ceineray traitait l'Erdre beaucoup plus strictement que Vigny : celui-ci conservait la partie canalisée aux abords du confluent avec la Loire et les ponts habités qui la couvraient un peu en amont, se limitant à refaire à neuf les boucheries, des abattoirs surplombant la rivière de part et d'autre du pont des Halles. Au-delà, il lissait des quais sur la rive gauche, sous les murs de la ville jusqu'au Port-Communeau où il ouvrait une place au débouché de la nouvelle route de Rennes et du pont en projet. Entre le Port-Communeau et les Petits-Murs, subsistait une île propice au dépôt des bois et matériaux arrivant par l'Erdre. Avec le plan Ceineray, cette île disparaît, comme tout ce qui recouvrait le cours de l'eau ; l'Erdre était réduite à un seul bras canalisé bordé à l'est par une promenade plantée d'arbres. Au-delà du Port-Communeau et du Jardin royal des plantes, transposé là, deux quais arborés s'étendaient en amont jusqu'à la chaussée de Barbin (actuels quais Henri-Barbusse et de Versailles). Les travaux de canalisation allaient durer jusque dans les années 1830, quand le cours inférieur de l'Erdre fut intégré au canal de Nantes à Brest, avant d'être comblé dans l'entre-deux-guerres pour former l'actuel cours des 50-Otages. La rivière navigable est devenue carrossable, la forme urbaine imaginée par Ceineray demeure.

---

95. *Ibid.*, II 162/12, *Plans et projets des murs de ville pour mettre avec ceux de Barbin et du Port-Communeau*, Portail, Nantes, 19 mars 1752, avec report des projets de place et de chaussée de l'hôtel de ville. Portail reprend le terme « angustié » utilisé par Vigny en 1755 (voir note 40).

96. Il fallut attendre la fin du siècle pour la construction d'un nouveau passage. BIENVENU, Gilles, « Heurs et malheurs d'un pont d'architecte à Nantes, sous l'œil des Ponts et Chaussées (1791-1838). Le pont à double rampe des Petits-Murs de Mathurin Crucy » dans Gilles BIENVENU, Martial MONTEIL et Hélène ROUSTEAU-CHAMBON (dir.), *Construire ! Entre Antiquité et époque contemporaine*, Paris, Picard, 2019, p. 807-817.

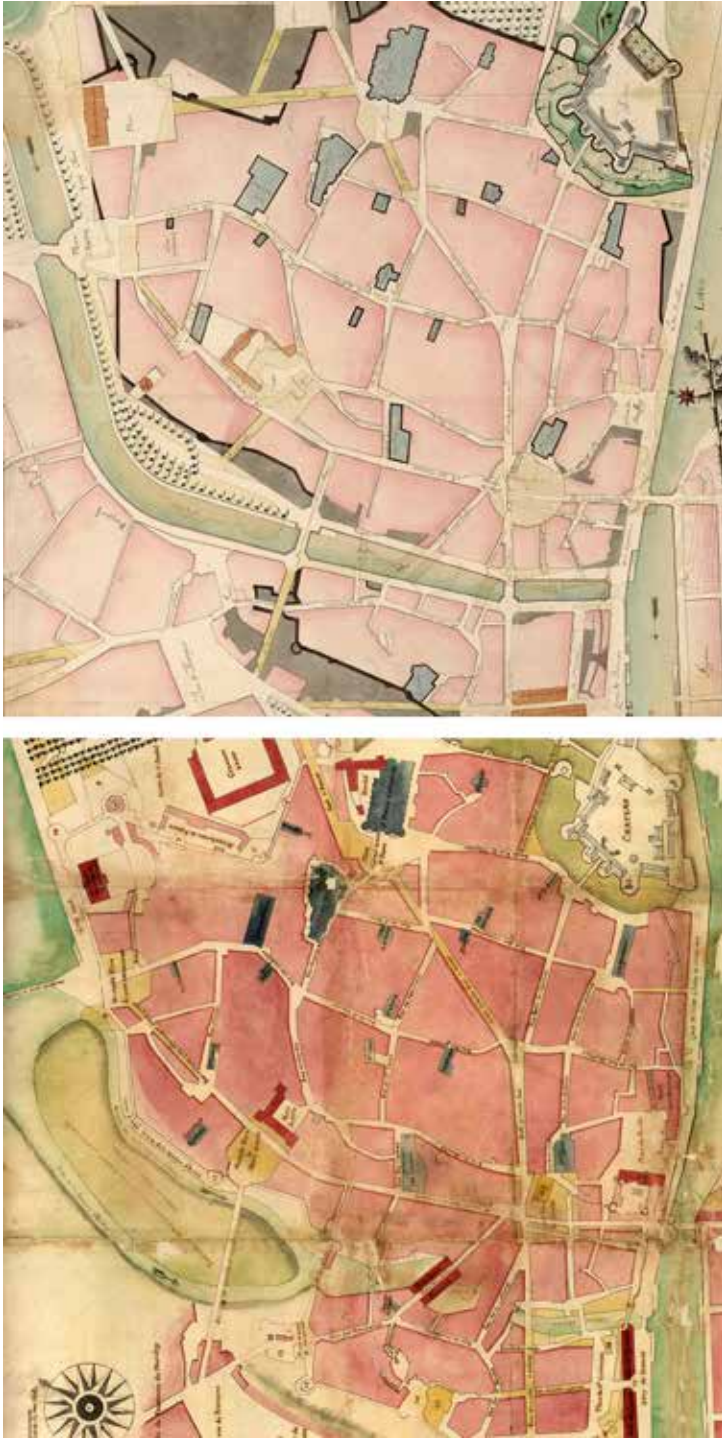


Figure 18 – Nantes, la rivière et le canal de l'Erdre, plan Vigné de Vigny (© Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325/1, détail) *versus* plan Ceineray (© Bibl. nat. de France – Gallica, GE C-9375 – IFN53098696, détail)

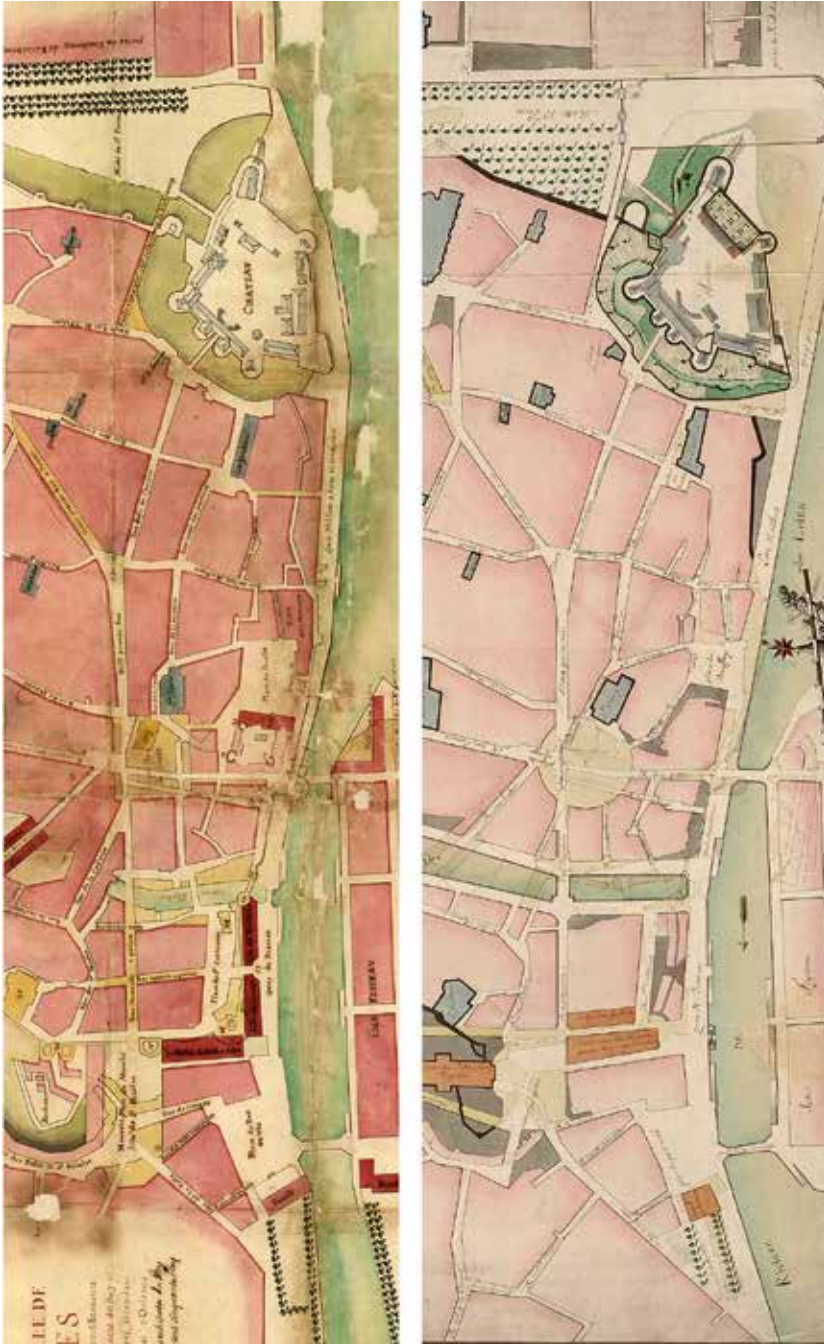


Figure 19 – Nantes, les quais, la nouvelle façade de la ville sur le fleuve, plan Vigné de Vigny  
(© Arch. dép. Loire-Atlantique, C 325/1, détail) versus plan Ceineray (© Bibl. nat. de France – Gallica, GE C-9375 – IFN53098696, détail)

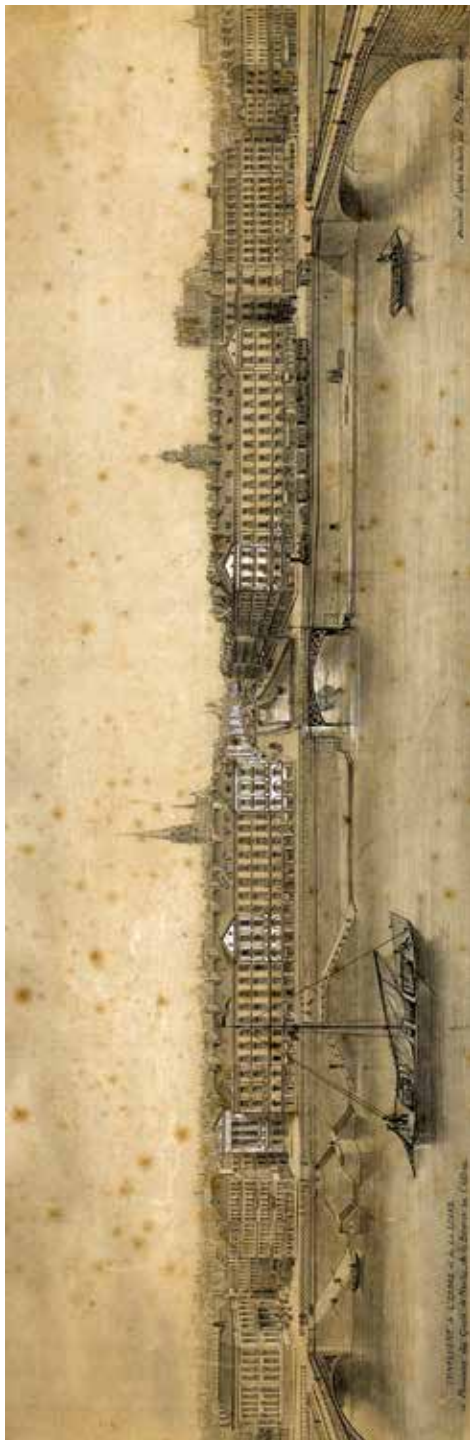


Figure 20 – BENOIST, Félix, *Confluent de l'Erdre et de la Loire et panorama des quais de Nantes de la Bourse au Château*, 1878  
(© Musée Dobrée – Grand Patrimoine de Loire-Atlantique, 956.1.376)

### *Les quais, une façade de ville sur le fleuve*

Le rapport de la ville à la Loire subit également un changement radical en application du plan général de Ceineray. Restreint à la suppression de quelques tours de l'enceinte, Vigny ne pouvait établir de quai sur la Loire qu'au-devant des murs de ville, comme le faisait Portail depuis les années 1740, cherchant à percer çà et là la muraille de poternes. Les quais bordés de maisons pouvaient seulement s'étirer au long des faubourgs, la Fosse, à l'ouest, Richebourg, à l'est, parties exclues de sa réflexion. Point par point, les dispositifs arrêtés en 1755 furent modifiés. Ceineray put aligner le bâti sur de nouveaux quais, offrant à la ville une ouverture sur le fleuve, ainsi qu'aux ponts, aux îles et prairies de Loire et à la rive sud un spectacle plus amène que la sévère muraille de la ville close, quand Vigny pouvait ouvrir sa façade monumentale au sud de l'île Gloriette joutée par les magasins de matériaux projetés au sud du parc de la prairie de la Madeleine.

La Bourse bâtie dans les années 1720 menaçant ruine, Vigny la transplantait de la rive droite à la pointe de l'île Feydeau et la précédait d'une promenade bordée d'arbres d'alignement. Les Nantais concernés s'en émurent et récusèrent l'emplacement. Ceineray la rétablit entre la place du Port-au-Vin et la Fosse, donnant deux projets non suivis d'exécution. Un projet monumental à la pointe de l'île Feydeau proposé en 1776-1778 par l'académicien Nicolas Marie Potain (1723-1790) rejeté, il fallut attendre la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que Mathurin Crucy, le successeur de Ceineray, engageât la reconstruction à l'emplacement traditionnel.

À l'est du Port-au-Vin, les salles de spectacle et de concert étaient reportées en arrière du quai Brancas, avec la halle au blé, et faisaient place à des maisons de négociants. Crucy qui construisit la seule halle prit soin de préserver la place de dégagement prévue par Ceineray en retrait du quai. Suivaient des maisons que Ceineray alignait sur le quai Flesselles, la communauté de ville pouvant, comme sur le quai Brancas, assortir la cession des terrains qu'elle maîtrisait d'une obligation de façade. Une situation identique se poursuivait jusqu'au château. Ceineray put faire adopter une tout autre place du Bouffay que celle de Vigny. Celui-ci l'avait reconnue comme la seule « passable » à Nantes, encore qu'elle fût *intra-muros*. Contraint par le mur de ville et le château du Bouffay, la forteresse médiévale à usage de prison à laquelle était accolé le présidial, il dut la garder fermée au fleuve par l'antique hôtel de la Monnaie. Ni l'arrêt de 1755, ni le mémoire de Vigny n'abordaient le présidial et la Monnaie, mais le plan indiquait la suppression des halles qui faisaient suite à la Monnaie, rendues inutiles par la halle projetée à proximité du port. La solution adoptée par Ceineray ouvrait une place sur le fleuve, à l'image, quoique bien plus modeste, de la place de la Bourse de Gabriel à Bordeaux ou la toute récente Praça do Comércio ouverte sur le Tage de la Lisbonne reconstruite. Le Bouffay devait, comme la Monnaie, être reculé jusqu'à l'alignement du quai et un fond de place lui être parallèle. L'arrêt mentionnait seulement « une place du Bouffay plus régulière », formulation laissant le champ libre à l'architecte. Un plan de 1772 en montre l'évolution<sup>97</sup> : au fond des maisons, à droite une nouvelle Monnaie, à gauche un nouveau présidial, édifices privés et publics soumis à ordonnance architecturale, quel qu'en soit le programme.

97. Arch. mun. Nantes, II 161/1, plan d'alignement du quai et de la place du Bouffay signé Ceineray, Nantes, 25 mai 1772.

### ***Des projets hors la ville***

L'arrêt de 1766 débordait le territoire de la ville close et des faubourgs les plus proches par quelques articles. La rive nord de la Loire accueillait des quais prolongés de part et d'autre de la ville : à l'est, au-delà du château et du faubourg de Richebourg, jusqu'à la prairie de Mauves, et à l'ouest, au-delà de la Fosse et de Chézine jusqu'à la Piperie, futur site de chantiers navals sur la paroisse de Chantenay désormais accessible sans devoir gravir la montée de l'Hermitage. Deux articles concernaient l'île Feydeau, avec la rectification du vieux quartier de la Saulzaie et la construction d'un marché au poisson et d'une église déjà prévus par Vigny. Trois mesures concernaient les accès à la ville afin de rendre plus aisée l'entrée et la sortie des voyageurs et des marchandises : l'élargissement et le redressement des ponts, du pont d'Aiguillon ou de la Poissonnerie au pont de Pirmil, et, au-delà, du pont Rousseau ; l'ouverture d'une rue droite à travers le faubourg du Marchix, de la place Bretagne à la place Viarme qui marquait le début de la banlieue de Vannes ; enfin, le redressement, l'élargissement et le changement de direction des banlieues de Paris, Rennes, Vannes, La Rochelle, Clisson, Machecoul et Couëron. Le territoire couvert par les documents graphiques conservés ne permet pas de visualiser ces dernières mesures.

### ***Toutes les rues de la ville ?***

Le vingt-cinquième article de chacun des arrêts était similaire, l'élargissement et redressements des rues de la ville et des faubourgs sans plus de détail. Au plan général d'embellissement pouvaient s'adosser des plans partiels étudiés au cas par cas. Ceineray accordait une réelle importance aux alignements délivrés aux particuliers candidats à la construction, descendant en personne sur le terrain comme l'attestent les nombreux procès-verbaux conservés. Sous les yeux d'un échevin, l'architecte voyer tirait le cordeau, faisait graver les marques nécessaires et faisait consigner au procès-verbal les distances à observer et les lignes à suivre de maison à maison, son moyen quotidien de donner à la ville la forme souhaitée, une véritable pratique de conception.

Plus intéressé par la ville neuve que par le travail de régularisation, Mathurin Crucy manifesta moins d'intérêt pour la ville héritée. Il s'attacha aux quartiers neufs, aux quartiers d'extension urbaine, où il pouvait aisément appliquer des figures géométriques simples, qu'à la réorganisation de la vieille ville. Laissant à ses élèves, Julien-François Douillard puis François Ogée, les opérations sur le terrain et les émoluments attachés, il estimait inutile d'intervenir sur des tissus anciens qu'il ne pourrait remodeler en profondeur. La minute d'une lettre vraisemblablement adressée à son successeur Peccot le confirme : « Voilà pourquoi j'ai toujours négligé l'intérieur de l'ancienne ville où mille obstacles eussent fait avorter les plus beaux projets<sup>98</sup>. »

---

98. Arch. dép. Loire-Atlantique, 121 J 18. Crucy mentionne l'inspecteur voyer Gourville, ce qui situe la rédaction entre 1810 et 1815.



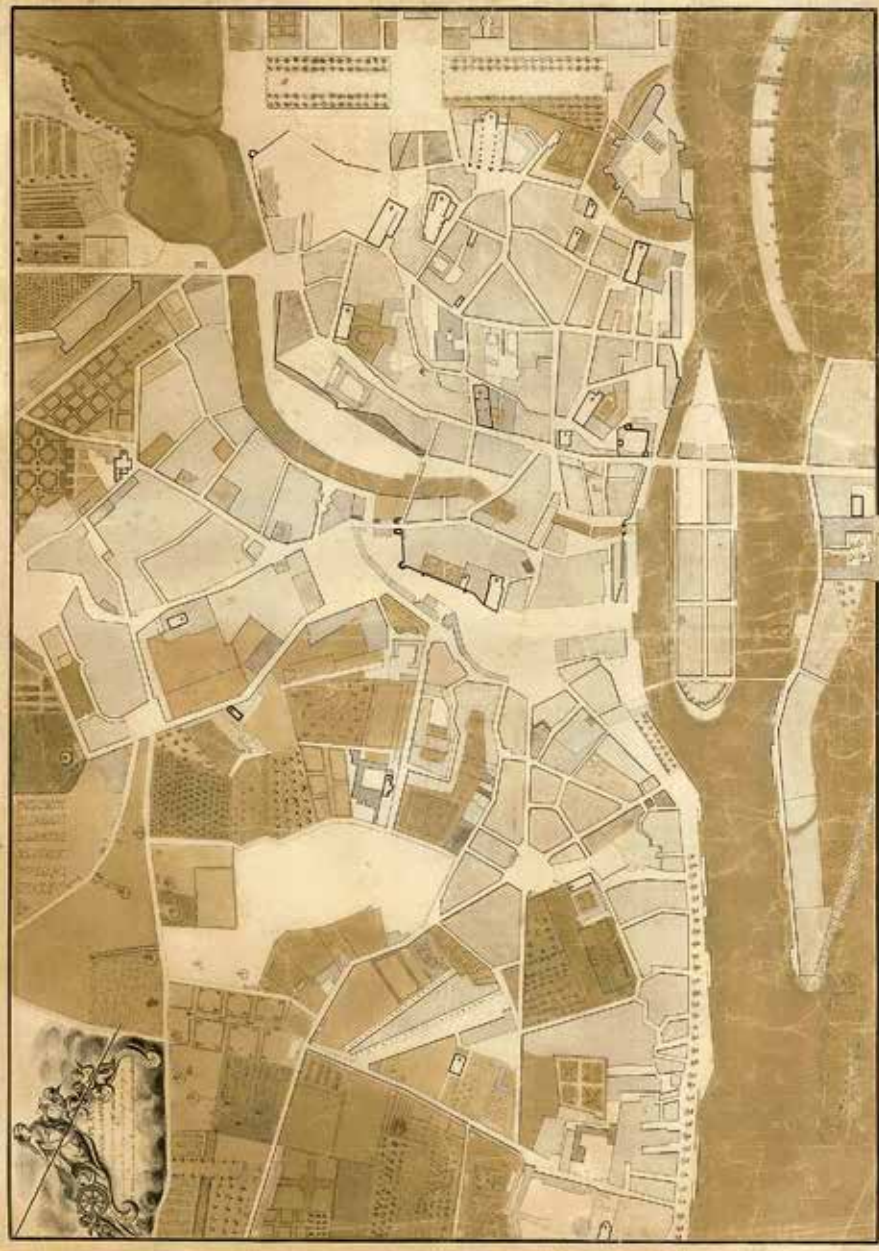


Figure 21 – SAUZEAU, Nicolas, architecte, *Plan de la Ville de Nantes et de ses faubourgs levé en 1757 et les Augmentations faites jusqu'en 1789 sont lavées en Rouge* (© Archives de Nantes II 1571)

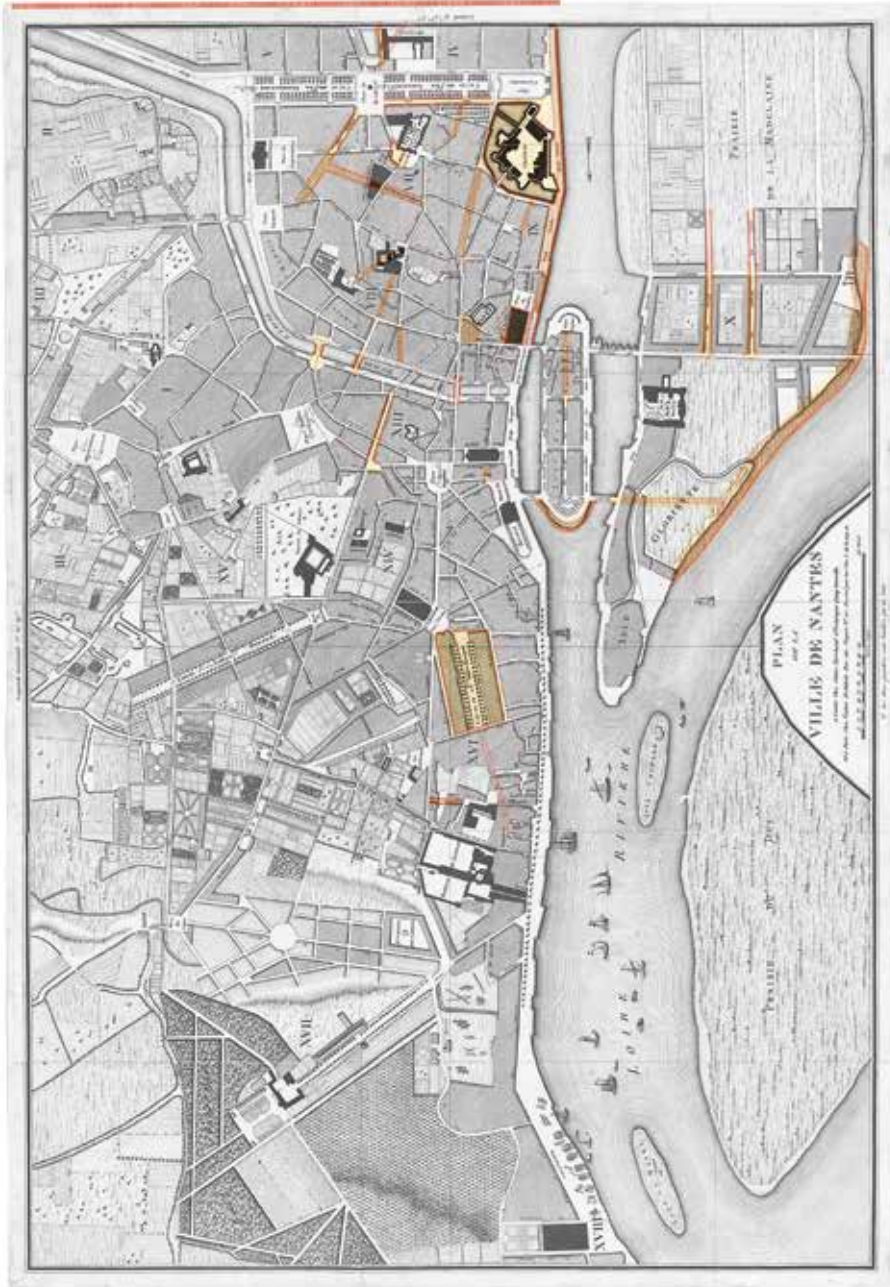


Figure 22 – COULON, *Plan de la Ville de Nantes*, 1795-1796, avec report des opérations arrêtées par le comité des travaux publics de la commune en 1791 (fond de plan © Arch. dép. Loire-Atlantique, IFl Nantes 88, infographie Lilit Sarkisian, ensa Nantes)

## Une nouvelle ville

Le plan manuscrit de Nantes signé par Nicolas Sauzeau<sup>99</sup> en 1789 permet de se faire une idée assez juste de la mise en œuvre du plan général d'embellissement de Ceineray. Le plan gravé de l'an III (1795-1796), dessiné peu après par Coulon, montre selon un mode plus codifié les moments absents du plan Sauzeau<sup>100</sup>. Nantes est désormais ouverte sur ses faubourgs ; les espaces d'entrée de ville font office de charnière entre la ville ancienne et ses faubourgs ou entre celle-ci et la ville neuve qui s'est développée à l'ouest. Les efforts ont été particulièrement poussés sur le tour de ville, là où la suppression des murs de ville, des portes et des défenses avancées a facilité des transformations encore en cours. Certains bâtiments publics programmés sont en place (la halle au blé, la Bourse), d'autres ont été substitués aux projets du plan général (le théâtre Graslin) ; la nationalisation des emprises de couvents lors de la Révolution a permis leur lotissement et le percement de rues non prévues au plan. Le plan Sauzeau, par ses blancs, le plan Coulon, par des rues encore projetées, « bouchées par un trait », rendent compte d'une œuvre en cours d'exécution et sujette à modification au cours du temps.

Cette nouvelle ville est, dans ses parties renouvelées, une ville ordonnancée. La forme de l'ordonnance varia tout au long du siècle. Dans les années 1720, Goubert ou Lafond juxtaposaient des maisons aux façades identiques. Dans les années 1760-1770, Ceineray faisait se répondre des façades hiérarchisées, rythmées par des avant-corps qu'il maîtrisait en regard du plan de la ville ; ces regroupements de maisons sous l'apparence unitaire d'un hôtel ou d'un palais répondaient encore, dans leur variété, aux désirs d'un Laugier. Dans les dernières décennies du siècle, Crucy alignait les travées identiques d'immeubles dépourvus d'axialité. Concluant l'ouvrage tiré de sa thèse, Pierre Lelièvre caractérisait ainsi la période qui court des années 1760 à la fin du siècle : « Bien qu'on construise encore – et même plus que jamais pour les particuliers – il n'y a, à proprement dire, plus d'architecture privée. C'est le triomphe de l'urbanisme<sup>101</sup>. »

Gilles BIENVENU

Maître de conférences honoraire des écoles nationales supérieures d'architecture  
Chercheur associé au CRENAU/AAU UMR 1563

---

99. Arch. mun. Nantes, II 157/1, *Plan de la Ville de Nantes et de ses fauxbourgs levé en 1757 et les Augmentations faites jusqu'en 1789 sont lavées en Rouge. Fait par Nicolas Sauzeau.*

100. *Plan de la Ville de Nantes*, à Nantes chez Sebire Marchand d'Estampes Quay Tourville et à Paris chez Coulon Architecte... « Dessiné par lui l'an 3 de la Rep. Fr. »

101. LELIÈVRE, Pierre, *Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle...*, op. cit., 1942, p. 308.